

LES SPORTS

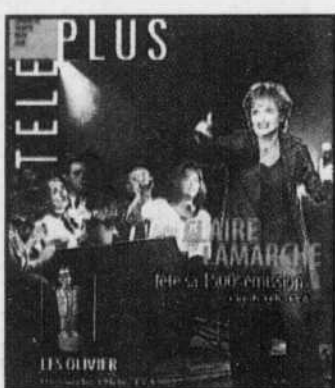


Nicolas Fontaine, champion de la Coupe du monde de ski acrobatique pour la 4e fois! (C1)

Les arts



Roger Joubert Du soleil plein la vie (G1)



Ne manquez pas votre Télé Plus à l'intérieur

Météo / A2

SOLEIL

1

5h52 17h57

20 mars 28 mars 04 avr 11 avr

Les libéraux jouent des coudes

Des députés provinciaux choquent en suggérant à Jean Chrétien de quitter

Ottawa (selon PC)

À l'heure où Jean Chrétien demandait hier soir aux Québécois de tourner la page constitutionnelle et de se consacrer plutôt aux défis du XXIe siècle, des libéraux fédéraux du Québec ont fait savoir qu'ils n'appréciaient pas du tout que leurs homologues provinciaux suggèrent au premier

ministre d'abandonner la direction du PLC.

«Ils ont manqué une occasion en or de se la fermer», a souligné le ministre libéral fédéral et organisateur numéro un du parti au Québec, Alfonso Gagliano, en marge du congrès de son parti.

«Je suis sûr qu'ils seraient tous indignés si, au congrès d'octobre (du Parti libéral du Québec), des députés libéraux fédéraux prenaient position sur le lea-

dership de M. Charest. Alors, j'espère que M. (Jean) Charest va rappeler à l'ordre ses propres députés», a-t-il ajouté.

Dans des entrevues réalisées jeudi, la majorité des députés libéraux provinciaux ont dit souhaiter que M. Chrétien démissionne de son poste. Interrogé à ce sujet, le chef Jean Charest n'a pas voulu faire de commentaires.

Le secrétaire d'Etat fédéral au Sport

amateur, Denis Coderre, lui aussi, affirmait mal comprendre l'attitude de ses collègues québécois. «Je trouve dommage que certains députés se prêtent à ce jeu. Je leur demanderais un peu de retenue», a-t-il dit.

«Les gens ont droit à leur opinion, mais je ne pense pas que vous allez voir des députés libéraux venir dire comment

Les libéraux... (suite en A2)

Des maires tiennent tête à Landry

Gilles DALLAIRE
Sainte-Catherine-de-Hatley

Pas question pour les cinq municipalités riveraines du lac Massawippi de donner au gouvernement du Québec l'argent mis de côté pour remettre leurs infrastructures d'équerre.

Telle a été la réponse donnée hier par le maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, M. Gilles Boisvert, au ministre des Finances, M. Bernard Landry, qui, la veille, au cours d'une rencontre avec l'équipe éditoriale de *La Tribune*, avait déclaré que le gouvernement s'en remettrait aux tribunaux pour contraindre les municipalités rebelles à verser cette année encore une contribution au fonds spécial de financement des activités locales.

«Ce fonds a été créé pour aider le gouvernement à éponger son déficit. Maintenant que son déficit est épongé, il n'a plus sa raison d'être. D'un autre côté, les infrastructures des cinq municipalités riveraines du lac Massawippi ont grand besoin de réfection, notamment le barrage qui permet de contrôler le niveau des eaux du lac. Sa réhabilitation presse et il se trouve que son coût équivaut à la contribution totale des cinq municipalités au fonds spécial de financement des activités locales. En versant la contribution exigée par le gouvernement à un fonds de placement dédié à la réfection de leurs infrastructures, les municipalités se donnent le moyen de réaliser ce projet plus vite que si elles attendaient de recevoir une aide financière gouvernementale», a fait valoir M. Boisvert.

Tout en reconnaissant que la rébellion des municipalités riveraines du lac Massawippi constitue un geste illégal, il a souhaité que le gouvernement analyse minutieusement les raisons qui ont poussé Sainte-Catherine-de-Hatley, North Hatley, Canton de Hatley, d'Ayer's Cliff et de Hatley à agir de la sorte avant de recourir aux grands moyens.

Invitation au dialogue

Un souhait semblable a été formulé par le maire de Canton de Hatley, M. Pierre Levac. Selon lui, avant de traîner les municipalités rebelles devant les tribunaux ou de leur couper les vivres, le gouvernement doit engager un dialogue franc avec elles.

«Il faut qu'il nous donne la possibilité d'expliquer pour quelles raisons nous refusons de contribuer au fonds spécial de financement des activités locales. Je suis convaincu que, s'il prend le temps de nous écouter, il comprendra que nous n'avons pas dit non pour le seul plaisir de dire non, qu'en réhabilitant le barrage qui permet de contrôler le niveau des eaux du lac nous améliorerons la qualité de vie de tous les riverains et nous garantirons mieux leur sécurité et que nous n'aurons pas besoin d'aller frapper à sa porte pour quémander des subventions», a-t-il souligné.

M. Levac s'est aussi dit d'avis que, si le gouvernement se donne la peine d'écouter les municipalités riveraines du lac Massawippi, il comprendra qu'elles désirent réaliser plusieurs autres projets communs et qu'elles ne sentent pas la nécessité de se regrouper pour le faire.

Le Haut Saint-François retient ses paiements (A11)

CHEZ LES CHEVALIERS DE COLOMB Les «têtes blanches» courtisent la relève!



Photo La Tribune, René-Charles Quirion
Les Chevaliers de Colomb d'East Angus ont pris un virage jeunesse qui se traduit par une ligue de billard le jeudi soir. Le jeu de Francis Boulanger est observé à gauche par Martin Mailhot, à l'arrière par Dave Comptois et à droite par le Grand chevalier, Michel Guillette, Kinouc Patry et le responsable de l'activité de billard, Dany Fréchette.

«Il faut passer par les jeunes pour faire renaître la fraternité d'East Angus»

René-Charles QUIRION
East Angus

Forcé de constater que la génération des baby-boomers n'a pas adhéré au mouvement des Chevaliers de Colomb, le conseil 2649 d'East Angus se retrouvait en péril, voilà à peine un an. Pour pallier ce grave problème qui menaçait la survie du mouvement à East Angus, la confrérie a entrepris une cure de rajeunissement.

La solution était simple: attirer les jeunes par des activités qui les intéressent et les touchent directement. Le Grand chevalier d'East Angus, Michel Guillette, indique que son conseil cherchait un moyen pour faire changer la perception que les Chevaliers de Colomb n'étaient réservés qu'aux «têtes blanches».

«Nous avons besoin de jeunes pour prendre la relève de nos frères chevaliers qui ont beaucoup donné de leur temps à la communauté. Le billard s'avérait la solution idéale pour toucher les jeunes», indique M. Guillette.

Même si le conseil 2649 compte quelque 300 membres en règle, le Grand chevalier indique qu'il fallait réagir devant le désintéressement de presque deux générations d'individus.

«Les personnes de 30 à 50 ans, on les cherche. Il faut donc passer par les jeunes pour faire renaître la fraternité d'East Angus. Nous voulons intéresser les jeunes, afin qu'ils apportent leur dynamisme», estime Michel Guillette.

Le local désert les soirs de semaine a donc fait place, les jeudis soirs, à la ligue de billard. Sous la responsabilité de Dany Fréchette, les jeunes peuvent venir affronter amicalement ou fraterniser avec des chevaliers qui ont le

double et des fois même le triple de leur âge. Pour ce faire, les chevaliers d'East Angus ont fait réparer la table de billard. Pour la promotion, quelques visites à la Maison des jeunes d'East Angus et le bouche à oreille.

Dave Comptois est un des ceux-là. Recruté par les Chevaliers de Colomb à la Maison des jeunes, l'adolescent de 16 ans, ne connaissait le mouvement que par la bâtisse des Chevaliers de Colomb.

«Je n'avais aucune idée de ce que les Chevaliers de Colomb pouvaient faire. J'aime jouer au billard et je n'ai pu refuser l'invitation qui m'a été faite. Je commence à découvrir ce qu'ils font et peut-être que je vais y adhérer un jour», indique Dave Comptois.

Lui-même fils d'un Chevalier de Colomb, Francis Boulanger n'était pas en terrain inconnu au local des Chevaliers de Colomb. Par contre, son ami, Kinouc Patry n'avait entendu parler des Chevaliers de Colomb que par son grand-père.

«Je ne pensais pas retrouver des jeunes ici. J'associais les Chevaliers de Colomb aux vieilles personnes», indique Kinouc Patry.

Conseiller municipal à East Angus, Martin Mailhot, indique qu'il a pris sous son aile les Chevaliers de Colomb au niveau de la municipalité. Pour lui, il est essentiel de susciter la curiosité des jeunes envers le mouvement.

«Nous faisons face à un grave problème d'implication. La bâtisse était en péril. Nous souhaitons être l'étincelle qui allume en ces jeunes la flamme des Chevaliers de Colomb. Nous visons le groupe d'âge des 20 à 35 ans», poursuit Martin Mailhot.

Déjà les efforts du conseil 2649 d'East Angus sont

Les Chevaliers de Colomb... (suite en A2)

Notre réputation est fondée sur une approche conservatrice et prudente en matière de gestion de portefeuilles. Nous pouvons vous aider à atteindre vos objectifs financiers, sans vous faire perdre le sommeil!



Richard Adam B.A.A.
Administrateur associé 819. 829. 5540

Bruno Giangioppi L.L.B., D.D.N.
Conseiller en placement 819. 829. 5731



ScotiaMcLeod
Partenaires à vie

Membre du conseil de La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capital Inc. est un agent autorisé de la marque. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capital Inc. Membre du FCPE.

1.800.567.7384

INDEX

Rubrique	Page
Arts et spectacles.....	G-1
Bandes dessinées.....	E-6
Bourses.....	B-2
Bridge.....	E-6
Carrières et professions.....	B-10
Chez nous.....	E-1
Décès.....	D-9
Économie.....	B-1
Habitation.....	C-4
La vie à 15 ans.....	H-6
Le Monde.....	D-6
Loteries.....	A-5
Méli-Mélo.....	E-7
Messier en liberté.....	F-6
Météo.....	A-2
Mots croisés.....	E-6, C-8
Nos sorties.....	H-2
Opinions.....	A-14, D-7
Petites annonces.....	C-1, D-8
Sports.....	D-1
Sur nos écrans.....	G-4
Voyages.....	F-1

À L'INTÉRIEUR



La Mauricie pleure ses sept petites victimes - p. A8

Le Séminaire de Sherbrooke emboîte le pas contre la drogue - p. A7

LA RÉDACTION

Ligne ouverte: 564-5456, poste 444
 Télécopieur: (819) 564-8098
 Téléphone: (819) 564-5454
 Courriel électronique:
 redaction@latribune.qc.ca
 Page Internet:
 http://www.latribune.qc.ca

LE SOURIRE DU MATIN

Il y a deux cas où il est important de tenir sa bouche fermée: quand on s'apprête à dire du mal d'autrui et quand on vous demande si vous voulez du dessert.

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.
 (division La Tribune)

TÉLÉPHONES

Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5466
 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168

LIVRAISON

Camelots et camelots motorisés
 Prix de vente.....3,52 \$
 T.P.S.....25 \$
 T.V.Q.....28 \$
 Coût à l'abonné.....4,05 \$

ABONNEMENTS

Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	T.V.Q.	Total
1 an	165,17 \$	11,56 \$	13,26 \$	189,99 \$
6 mois	88,00 \$	6,16 \$	7,06 \$	101,22 \$
3 mois	45,00 \$	3,15 \$	3,61 \$	51,76 \$
1 mois	25,00 \$	1,75 \$	2,01 \$	28,76 \$

Abonnement par la poste: Territoire immédiat

Temps	Prix	TPS	T.V.Q.	Total
1 an	255,00 \$	17,85 \$	20,46 \$	293,31 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	11,24 \$	161,04 \$
3 mois	80,00 \$	5,40 \$	6,42 \$	92,02 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	4,01 \$	57,51 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
 1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$
 "La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

La semaine prochaine dans La Tribune

Lundi



Mérite estrien: Pierrette Thérout nous parle de son expérience comme présidente du Comité culturel d'Asbestos.



Sport: Les Castors de Sherbrooke passent aux séries.

Jeudi

On saura qui seront les gagnants parmi les 27 entreprises en lice pour les Grands prix du tourisme des Cantons-de-l'Est.

Vendredi



Dans nos pages, les résultats des matchs de la première ronde éliminatoire des séries de la Ligue junior majeure.

Mardi



Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

La Commission scolaire de la région de Sherbrooke fait le point en ce qui concerne le conflit aux Autobus B. Dion, de Windsor. Les chauffeurs ont voté pour la grève.

Mercredi

Tout sur le salon que prépare la Chambre de commerce de Rock Forest, Saint-Élie et Deauville.

La Tribune À lire le samedi et toute la semaine!

Un Hells se suicide

Sherbrooke

Un membre en règle des Hells Angels de Sherbrooke a été trouvé mort à son domicile, dans la soirée de jeudi, dans l'Est de Sherbrooke et selon toutes les apparences il s'agirait d'un suicide.

Il était environ 20h30 quand des membres du Service de police de la région sherbrookoise, une équipe de pompiers en tant que premiers répondants et des techniciens-ambulanciers ont été appelés à se rendre au domicile de la victime.

Des proches s'inquiétant de ne pas avoir de nouvelles sont allés à la maison.

Charles «Cash» Filteau, âgé de 46 ans, motard du chapitre de Sherbrooke depuis décembre 1984, reposait dans son véhicule dont le moteur était toujours en marche. Les portes du garage étaient fermées et les vitres embuées.

Les secouristes se sont empressés de sortir la victime à l'extérieur mais selon toute vraisemblance, la mort avait fait son oeuvre.

À l'intérieur de la maison, les pompiers ont relevé des émanations de monoxyde de carbone à raison de 200 parties par million. On sait qu'à une lecture de 35 ppm, un détecteur de monoxyde se déclenche.

Comme il s'agissait d'un décès autre que de cause naturelle, des détectives se sont rendus sur place de même que le service de l'identité judiciaire.

Au SPRS, on a refusé de commenter cette affaire puisqu'il s'agissait d'un cas de suicide mais on a confirmé la nouvelle. Pour les autorités policières, le dossier est classé.

Des voleurs amateurs de Mots Cachés

Sherbrooke

Des cambrioleurs ont perpétré un vol avec effraction au dépanneur Borcil-Munint, 417 rue Galt Ouest, à Sherbrooke, dans la nuit de jeudi à hier.

Une fois à l'intérieur, ils ont mis la main sur des cartouches de cigarettes, des bouteilles de vin et une soixantaine de billets de loterie Les Mots Cachés.

À ce sujet, le policier Marc Bérubé, porte-parole du Service de police de la région sherbrookoise, a lancé une invitation aux commerçants de communiquer avec le corps policier (821-5555) si jamais des individus se présentaient à leur commerce pour échanger des mots cachés dont le numéro du commerce 146687 apparaissait à l'endos du billet.

Cela pourrait être une bonne piste pour retracer les suspects.

Le montant du vol se chiffre à près de 250 \$.

Rappelons que le propriétaire du dépanneur visité par les voleurs avait été blessé à la tête par un plomb, l'automne dernier, lors d'un vol qualifié.

Fabrikant demande à la cour de venir lui «sauver la vie»

Cowansville (PC)

Valéri Fabrikant demande aux tribunaux, qui l'ont condamné de lui sauver la vie et de condamner son médecin à verser un million de dollars à sa succession s'il devait mourir.

Incarcéré au pénitencier de Cowansville, en Estrie, depuis le début de 1999, où il purge une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre en 1992 de quatre collègues de l'Université Concordia, Fabrikant

serait au seuil du trépas s'il n'obtient pas les soins requis, allègue-t-il dans les recours qu'il multiplie.

Il a inscrit une première requête en cour supérieure de Cowansville contre la direction de l'établissement, soutenant qu'on lui refusait les soins nécessaires: il a subi une crise cardiaque en 1998 et réclame une angioplastie. Cette requête a été rejetée le 29 février dernier sur la foi d'un jugement de la cour fédérale, qui rejetait une plainte identique en août 1999. Fabrikant a porté cette décision en appel, puis s'est désisté.

Le 21 février, avant même le rejet de sa requête initiale, l'enseignant déchu intentait une nouvelle poursuite contre le médecin du pénitencier, le docteur Serge Corbin, à qui il réclame pas moins de 1 million de dollars s'il mourait d'un infarctus avant d'avoir obtenu les soins espérés qui, par ailleurs, ne seraient pas disponibles au Québec.

Il prie aussi la cour de fixer à 1000 \$ les dommages punitifs quotidiens et d'ordonner que ces montants soient défrayés par le médecin lui-même et non par ses assureurs.

Les libéraux jouent des coudes (suite de la Une)

doit se comporter l'opposition au Québec. Je pense qu'il faut faire très attention. Il ne faut pas jouer ce jeu-là, c'est très malsain», a souligné M. Coderre.

Même son de cloche du côté du ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew. «Je trouve ça surprenant, a-t-il dit. Ils devraient s'occuper de leur propre travail vis-à-vis de M. Bouchard, à l'Assemblée nationale, et nous laisser gouverner le Canada. Je trouve que le premier ministre fait un très bon travail.»

Tourner la page

Dans le discours qu'il adressait aux membres de son parti en soirée, le premier ministre a insisté sur la nécessité de tourner la page des querelles constitutionnelles, deux jours seulement après l'adoption aux Communes du projet de loi sur la «clarté» référendaire.

«Nous avons une chance remarquable, une occasion unique de tourner la page, d'oublier les vieilles divisions, les éternelles querelles et les discours enflammés», a-t-il affirmé dans ce qui constituait le discours principal du congrès biennal du Parti libéral du Canada, à Ottawa.

«Le dernier référendum, il y a moins de cinq ans, est déjà de l'histoire ancienne. Et c'était avant l'expansion de l'Internet, l'avènement du commerce international. Le monde s'est transformé depuis.»

M. Chrétien a affirmé qu'il espérait n'avoir jamais à se servir du projet de loi sur la «clarté», tant décrié dans les dernières semaines par les souverainistes, dont le Bloc québécois.

Les Chevaliers de Colomb courtisent la relève (suite de la Une)

récompensés par l'adhésion d'au moins six nouveaux membres lors de l'initiation du mois d'avril prochain.

«Il y a quelque chose de spécial à aller chercher lors de l'initiation qu'une personne ne peut retrouver dans aucune autre association. Il y a des centaines de milliers de frères chevaliers que l'on peut facilement identifier à travers le monde», indique M. Mailhot.

Instaurée depuis à peine une année, cette activité de billard déjà son bout de chemin à travers les autres conseils des Chevaliers de Colomb en région. Celui de La Partie a reçu une table de billard et des parties inter-conseils pourraient bientôt débiter.

«Nous avons plusieurs projets pour impliquer les jeunes. C'est eux qui vont nous aider à mousser le mouvement. Notre conseil souhaite ouvrir une boîte pour se faire connaître encore plus à la population», souligne le Grand chevalier du conseil 2649 d'East Angus, Michel Guillette.

MÉTÉO La Tribune



La Tribune 564-5450
 ...une publicité qui marche!

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	LUNDI	MARDI
1 PRÉC. 0	-6 PRÉC. 0	6 -3 PRÉC. 40	5 -12 PRÉC. 30	9 -12 PRÉC. 30

QUÉBEC			INDICE UV		
Chicoutimi Sol -3/-12	Québec Sol -3/-9	Rimouski Sol -6/-7	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		
Gaspé Sol -7/-11	St-Georges Sol -3/-9	Sept-Îles Sol -6/-14	60 30 20 15		
Îles-de-la-Mad. Sol -8/-9	Trois-Rivières Sol -3/-6	Val d'Or Var 2/-11			
La Grande Sol -3/-13					
Lac-St-Jean Sol -5/-10					
Montréal Sol 0/-6					
CANADA			USA		
Charlottetown Sol -8/-8	Régina Sol 5/-4	Boston Ven 1/-3	New York Sol 5/-1		
Edmonton Var 4/-10	St-John's Ver 0/-7	Bridgport Sol 4/-3	Plattsburg Sol 1/-8		
Fredericton Sol -2/-9	Toronto Sol 3/-3	Burlington Sol 1/-8	Portland Sol 2/-7		
Halifax Sol -3/-7	Victoria Plu 9/3	Concord Sol 2/-9	Providence Ven 3/-4		
Ottawa Sol 0/-6	Winnipeg Var 3/-2	Detroit Var 6/-2	Washington Sol 6/0		
LE MONDE			DESTINATIONS SOLEIL		
Athènes Sol 16/4	Mexico City Sol 23/6	Acapulco Sol 33/20	La Havane Sol 31/19		
Beijing Sol 16/2	Moscou Nei 1/-16	Bermudes Var 22/12	Martinique Sol 29/22		
Berlin Plu 7/0	Paris Nua 10/0	Cancun Sol 30/22	Myrtle Beach Sol 11/4		
Hong Kong Sol 27/21	Port-au-Prince Sol 30/24	Caracas Sol 35/23	Montego Bay Ave 30/22		
Lisbonne Sol 22/12	Rome Ave 17/2	Freeport Ora 27/21	Orlando Ora 23/16		
Londres Var 1/-1	Tokyo Sol 14/6	FT Lauderdale Ora 26/21	Puerto Plata Sol 30/24		
		Honolulu Sol 27/18	Tampa Ora 25/15		
		Key West Sol 26/22	West Palm B Ora 25/20		

© Services Commerciaux MM 2000

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS
PLUS DE 115 000 LECTEURS
 PAR JOUR VOIENT CETTE ANNONCE

RÉSERVEZ VOTRE ESPACE DÈS MAINTENANT
564-5450 La Tribune

Steve Winters poursuit l'Université de Sherbrooke et Télé 7 pour 130 000 \$

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

M. Steve Winters a intenté une action en dommages pour diffamation et atteinte à la réputation de 130 000 \$ contre le directeur de la sécurité et l'Université de Sherbrooke, CHLT-Télé 7 et le Groupe TVA.

La poursuite reproche à M. Jacques Girard d'avoir tenté de l'incriminer à partir d'intuitions et de soupçons qui ont entraîné une enquête sur trois incendies survenus à l'Université; et aux deux télédiffuseurs d'avoir transmis un reportage erroné.

Sa requête a été déposée en Cour supérieure du district de Saint-François par l'entremise de Me Pierre Lessard.

M. Winters, qui a toujours nié toute



Steve Winters était agent de sécurité sur le campus à l'époque où ont eu lieu trois incendies d'origine criminelle.

responsabilité dans cette affaire, n'a fait l'objet d'aucune accusation.

Selon sa déclaration, il a travaillé comme agent de sécurité en 1998 et 1999 à l'Université où il y a eu trois incendies d'origine criminelle sur le campus.

M. Winters a été suspendu de son poste à cause des soupçons pesant sur lui et réinstallé dans ses fonctions.

Le commissaire aux incendies Cyrille Delage a tenu en février 1999 une enquête pour déterminer les circonstances de ces feux.

M. Winters allègue que M. Girard a alors rendu un témoignage qui tentait visiblement de l'incriminer en relatant des éléments factuels basés uniquement sur des soupçons.

Le commissaire Delage a mentionné à l'intention des journalistes à la fin

de son enquête que deux livres de soupçons ne valaient pas une once de preuve.

Un reportage diffusé à Télé 7 et au Groupe TVA débutait en affirmant «l'état se resserre sur un agent de sécurité» et montrait l'image de M. Winters qui a été nommé par la suite.

Le reporter Marcel Gagnon mentionnait que M. Winters avait mal témoigné alors qu'il avait quitté la salle d'audience avant la fin de la déposition de ce dernier, d'après la requête.

M. Winters invoque avoir subi des dommages importants comme conséquence des faits et gestes de M. Girard et du reportage télédiffusé à plusieurs reprises.

Il a dû démissionner de son poste d'agent de sécurité à l'Université, a perdu un emploi d'agent pour un employeur à la demande d'une importante

compagnie de la région et n'a pas été en mesure de se trouver du travail dans son domaine malgré sa formation en sécurité industrielle et commerciale.

Le requérant a été la cible de commentaires désobligeants de la part de son entourage et a perdu des amis.

La responsabilité de l'Université serait engagée à titre d'employeur de M. Girard, selon lui.

Me Lessard estime que son client est bien fondé de réclamer 130 000 \$ en dommages et intérêt.

Ce montant se répartit en 50 000 \$ pour atteinte à la dignité, à l'honneur et à la réputation, 30 000 \$ pour perte de revenus, 20 000 \$ pour inconvénients et 30 000 \$ pour dommages exemplaires en vertu de la Charte canadienne des droits de l'homme et de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le superbe retour du loup blanc

Un commentaire de Rachel LUSSIER

Sherbrooke

Trois ans par-dessus qu'on ne l'avait pas vu. Dès la première minute, au début du commencement de la première seconde, applaudissements nourris, cris et sifflements de sympathie, on aurait dit un beau vote de confiance.

Et le grand Paul n'a pas déçu, il a prouvé une fois de plus qu'il comptait au nombre minuscule des auteurs-compositeurs-interprètes les plus charismatiques de ce pays.

Attention, je dis charismatique, je ne dis pas fanatique.

Depuis le temps, le gars Piché a appris l'art de la nuance, du jeu d'équilibriste qu'il faut réussir entre la dentelle et le béton, le cœur et la raison, le plaidoyer et l'émotion.

Toujours est-il qu'avant même qu'il entre en scène à la suite du trio d'enfer que forment depuis belle lurette les musiciens de génie que sont Rick Haworth, Mario Légaré et Pierre Hébert, cette fois sous la direction libre et inspirée de Jean Sébastien, la salle était gonflée à bloc, prête à se déchainer, prête à pleurer aussi, ce qui n'est pas si fréquent.

Pour tout dire, au début, on a chaleureusement applaudi le décor, qui incidemment le méritait, mais quand même!

Voltage maximum chez les 1200 spectateurs présents donc. Et un Piché qui ne mettra pas sept minutes à finir de les galvaniser.

Première chanson: une *poids-lourde* au chapitre du contenu.

Audace. Changement d'éclairage. Un accord.

Pas une ou deux mesure. Un accord sur la légendaire guitare rouge et c'est le party. On a reconnu *Y'a pas grand-chose dans l'ciel à soir*.

Pérennité.

À la troisième plonge on chante *J'appelle à la place du chanteur*, ce dernier aura droit à une chorale de 1000 voix douces pour *Je lègue à la mer*. Derrière, des jeunes sont déjà debout.

On scandra en tapant dans les mains pour d'aucunes, on en murmura d'autres, même parmi les toutes dernières. Ça ne dérangera pas jusqu'à la fin du troisième rappel.

Amour.

Gens de moins de vingt ans, gens de cinquante, génération de quarantaine et de trentaine, clientèle sans âge, clientèle de tous les âges.

Avec Beau Dommage, Paul Piché est incontestablement celui dont l'oeuvre entière marque le plus large public.

Intermission. Brin de causette avec un jeune homme qui ne doit pas avoir 20 ans, justement.

L'était ravi. L'était tout de même assis sur son appétit.

Sa faim? «J'espère qu'il y aura plus de chansons du premier album.»

Du premier album? Il a 23 ans d'âge le premier album!

À croire que ce sont les plus vieux qui savourent en premier les récentes mélodies, les poésies neuves!

C'est comme ça, les chansons de Paul Piché traversent aussi le temps.

Le jeune homme en question ne sait pas encore que dans 10 ans, il réclamera probablement *Mauvais calcul*, *À ma hauteur* et les autres pièces du disque *Le Voyage* proposé il y a six mois, comme on avait fait quand sont venues *Nouvelles d'Europe*, *Cochez oui, cochez non* ou *Car je t'aime*.

Il aura quand même été heureux le p'tit gars. Piché, seul à la guitare, a ouvert la seconde partie avec un classique parmi les classiques.

Facile le métier quand on est tellement apprécié?

Si on prend pour acquis que le mot «inconconditionnel» est un leurre, il ne faut guère être un professionnel du milieu pour deviner que la hauteur des attentes est directement proportionnelle à la crédibilité acquise.

Visiblement Paul Piché le sait. Et dans ce spectacle qu'il livrait dans une salle majeure pour la première fois hier soir, rien n'avait été laissé au hasard.

Une apparente facilité sauf -comme depuis toujours- quand le chanteur bouge ou cause?

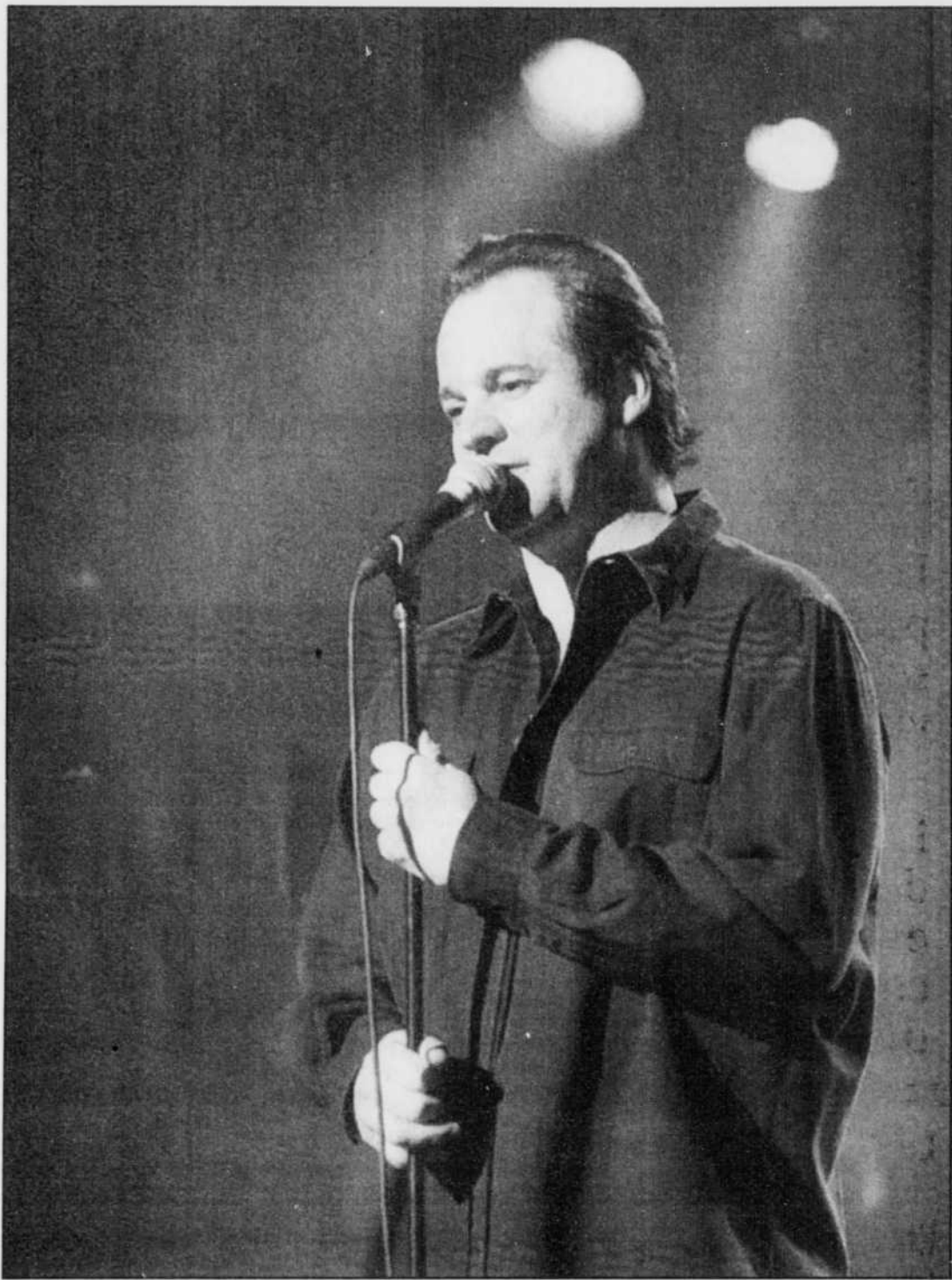
Oui. C'est dans le travail d'approche que réside le grand art.

On s'était donné la peine de remanier d'anciennes chansons qui, de folk-rock, sont devenues rock-folk! Certains arrangements étaient brillants, parfois intrépides. Tout au long du spectacle, chaque musicien avait une vraie place et savait laisser aux autres la leur.

La disposition (*spacing*), l'alternance entre les anciennes et nouvelles chansons était savante. L'équilibre sonore réussi. Les éclairages, soignés mais sans *beurrage* inutile étaient intelligents, l'environnement général, à la semblance du propos artistique, était englobant.

La voix de baryton de Piché, tantôt gravier tantôt velours, son beau talent de mélodiste efficace, son fameux charisme ont fait le reste.

Décidément, le loup blanc, après un long voyage, offre un superbe retour.



Imacom-Daguerre, Claude Poulin

Avec Beau Dommage, Paul Piché est incontestablement celui dont l'oeuvre entière marque le plus large public. Il a chaleureusement séduit plus de 1200 spectateurs, hier soir, à la salle Maurice-O'Bready.

Accusé d'avoir soutiré 8800 \$ à un couple âgé

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

Sylvain Beaudoin, âgé de 29 ans, a été inculpé d'escroquerie et de vol de 8800 \$ à un couple de 82 et 76 ans à Magog pour des travaux de réfection à leur maison obtenue en héritage.

Il a été traduit hier devant le juge Guy Lambert de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Défendu par Me Conrad Chapdelaine, l'accusé, demeurant à Lafontaine dans les Laurentides, a pu recouvrer sa liberté sur un engagement pendant la durée des procédures.

Il est soupçonné de ces chefs à la suite de travaux de réfection d'un bout de cheminée d'environ quatre pieds de hauteur, d'installation d'un aérateur et de recouvrement d'un toit de galerie de 12 pieds par quatre.

Son cautionnement est assorti d'un dépôt de 1000 \$, d'une interdiction de communiquer avec d'autres suspects, de se rendre sur le territoire de la police Memphremagog, ainsi que de ne pas consommer d'alcool et de drogue.

Ces conditions avaient été soumises à l'appréciation du tribunal par le procureur Hélène Fabi.

Beaudoin avait été arrêté jeudi à Ascot à la suite d'une enquête menée par les détectives Sylvain Guay et Yvan Bélanger de la police Memphremagog.

Il doit de plus répondre de la possession de 1,75 gr de résine de marijuana saisie lors de son interpellation.

D'après une source policière, le couple a constaté la présence d'un homme sur sa propriété



Sylvain Beaudoin

et est sorti pour voir ce qui se passait.

Cet homme a montré un morceau de brique et dit que leur cheminée devait être réparée pendant qu'un autre est monté sur la toiture.

Le monsieur a signé une autorisation de faire les travaux et la dame n'était pas content parce que la maison lui appartient.

En revenant de chez le médecin, le couple a constaté que le haut de la cheminée était défectueux.

Travaux non autorisés

La cheminée a été reconstruite, l'aérateur installé et la toiture de la galerie changée, ces derniers travaux n'ayant pas été autorisés par le propriétaire.

Un individu a amené le monsieur à la Caisse populaire pour aller chercher un premier montant de 4900 \$ et un second de 3900 \$, qui a nécessité un transfert de compte, et cet argent leur a été remis.

Ces personnes sont ensuite parties et la dame a porté plainte à la Régie du bâtiment qui a référé cette affaire à la police.



SOURIEZ!
VOUS EN AVEZ
TOUJOURS
PLUS
AVEC LA
MAXIMA
2000

MAXIMA

2000
389\$ PAR MOIS*
LOCATION 48 MOIS

OU FINANCEMENT À PARTIR DE 2,8%**

- MEILLEURE BERLINE SPORTIVE SELON L'AJAC*
- MOTEUR V6 DE 222 CHEVAUX
- CLIMATISEUR AVEC RÉGULATEUR AUTOMATIQUE DE L'AIR AMBIANT
- RADIO AM/FM/CD 6 HAUT-PARLEURS
- SYSTÈME ANTIVOL ET ANTIDÉMARRAGE
- SIÈGES AVANT CHAUFFÉS
- JANTES EN ALLIAGE
- TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



TOUJOURS PLUS LOIN.

*Location de 48 mois pour la Maxima GXE (UARG70 CKD0). Acompte ou échange équivalent de 4595\$. Limite de 24000 km par année avec 0,08\$/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit par NCFI. **Taux de financement de 2,8% à l'achat pour les termes jusqu'à 36 mois, 4,8% pour 48 mois et 6,8% pour 60 mois. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Meilleure berline sportive selon l'Association des Journalistes Automobile du Canada. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement.

RÉACTIONS À LA DEMANDE D'ENQUÊTE LOGÉE CONTRE MAGNOLA

«Il n'y a rien de nouveau dans ces éléments»

Sylvie PION
Asbestos

Prise à partie par deux groupes environnementaux réclamant une enquête judiciaire sur la production illégale de BPC, Métallurgie Magnola continue de clamer que son usine, qui doit entrer en opération le 30 juin, en est une d'avant-garde et qu'elle respecte les règles environnementales en vigueur.

En entrevue avec *La Tribune* hier, le chef du service de l'environnement de Métallurgie Magnola, Alain Bergeron, avoue avoir été surpris par la sortie effectuée par la Société pour vaincre la pollution (SVP) et la Coalition pour un Magnola propre. Celles-ci soutiennent que l'usine contreviendra à la Loi canadienne sur l'environnement, car elle produira des substances organochlorées toxiques, dont des BPC.

«Nous avons effectivement trouvé cela surprenant. Ce que M. Green (coprésident de SVP) tente de dire, c'est que l'on commettrait des actes illégaux. C'est dommage de vouloir laisser cette

perception-là», lance M. Bergeron.

Selon le chef de service de l'environnement, le démarrage de l'usine se déroule très bien. Métallurgie Magnola indique avoir mis en place des équipements et des moyens de contrôle de pointe afin de s'assurer de rencontrer les critères liés à l'environnement et à la santé. «En ce qui concerne la production de 170 kilogrammes de BPC par an, dont trois seraient rejetés dans l'air, il n'y a rien de nouveau dans ces éléments. Nous avons utilisé l'usine-pilote pour bien établir le procédé technique et faire une évaluation environnementale, ce qui nous a permis d'intégrer des équipements de protection de l'environnement. Nous avons également fait des



Alain Bergeron, chef du service de l'environnement de Métallurgie Magnola

tests à une usine au Japon, qui fait elle aussi du magnésium en utilisant des cellules d'électrolyse. Nous avons confiance, car nous avons pu tester ces émissions dans une vraie usine», dit-il.

Alain Bergeron fait savoir que Métallurgie Magnola a déjà reçu une douzaine de certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement qui sont nécessaires pour la mise en opération de l'usine. Magnola travaille également sur un programme de recherche dont le principal objectif est de trouver des façons de bloquer les émissions.

«On reste attentif à tout ce qui touche les facettes environnementales. Au niveau des émissions, nous travaillons là-dessus avec un laboratoire américain. Nous avons réussi à avoir une entente avec ce laboratoire qui a déjà entamé un travail de recherche avec une autre entreprise américaine. Dans un an, nous devrions avoir une meilleure perspective. En fait, on vise la même chose que tout le monde. Nous avons de bons moyens de contrôler la source d'émissions. Nous avons des visions à long terme pour éviter leur génération

à la source même. Nous avons une bonne usine et nous allons toujours travailler dans le but de l'améliorer et de demeurer dans le peloton de tête», explique-t-il.

La Coalition précise ses actions

Rejointe quelques heures avant qu'elle ne participe à une rencontre de la Coalition pour un Magnola propre à Saint-Camille, la porte-parole du groupe, Carole McKenty croit qu'il faut prendre les chiffres inhérents aux émissions avec un grain de sel. «Les données avancées sont actuelles et amenées par Noranda. Or, on ne pourra les vérifier qu'une fois l'usine en production. Nous aurons alors des évaluations réelles. Quand des gens affirment des choses hors de tout doute, on peut se dire qu'ils sont soit de mauvaise foi ou ignorants. On suppose, sans avoir les chiffres exacts», révèle-t-elle.

Mme McKenty avoue avoir été éclairée grâce à la rencontre qui a eu lieu la semaine dernière avec huit experts chercheurs invités par le Comité de citoyens. Liés notamment à l'Université de Montréal, à l'INRS ou en-

à l'Organisation mondiale de la santé, les experts sont venus rencontrer les membres pour discuter et répondre aux questions.

«Lors de la réunion de ce soir (hier), nous allons faire le point sur cette rencontre avec les experts, présenter la nouvelle situation nuancée et prendre des décisions. Oui nous allons continuer à agir, mais il faut voir dans quel sens. Est-ce que l'on exige un moratoire pour qu'il y ait de la recherche de faite dans le but de trouver une technologie ne produisant pas d'organochlorés ou acceptons-nous l'ouverture de l'usine en faisant un suivi environnemental? Le premier cas implique qu'on refuse l'ouverture de l'usine, mais la compagnie remplacerait son procédé par quoi?», se questionne Mme McKenty.

La Coalition attendait la venue des experts avant de voir quel message envoyer. «Il faut tenir compte de plusieurs enjeux, c'est un débat de société. Plusieurs questions sont sur la table et nos actions vont s'orienter après la rencontre avec les membres», déclare la porte-parole.

Le CREE se dissocie d'un «battage publicitaire»

Asbestos (SP)

Si l'on n'approuve pas le procédé retenu par Métallurgie Magnola qui entrainera la production d'organochlorés une fois l'usine en fonction, le président du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), Jean-Marie Bergeron, n'est pas d'accord avec la démarche entreprise par deux groupes environnementaux qui réclament une enquête judiciaire sur la pro-

duction illégale de BPC.

Le président du CREE déclare que les chiffres sur la production de BPC par l'usine sont connus depuis deux ans, du moins depuis la tenue des audiences publiques sur le projet. «Cela ne m'apparaît pas plus inquiétant, c'est comme il en avait été discuté il y a deux ans. Je ne suis pas de cette campagne entreprise par les deux groupes. Je crois que ces derniers tentent de bien se positionner de façon stratégique en vue d'une conférence qui aura lieu en

Allemagne. Je pense que c'est davantage pour lancer un battage publicitaire», déclare-t-il.

Jean-Marie Bergeron soutient que le discours du CREE n'est pas différent, c'est-à-dire qu'il est contre le procédé choisi parce qu'il pollue. Il nuance les propos des deux groupes qui soutiennent que Métallurgie Magnola contreviendra à la loi canadienne en produisant des BPC. «Si je me souviens bien, la loi est à l'effet d'interdire la fabrication ou la transformation de BPC pour des fins de vente. La loi défend de les commercialiser. Or, Magnola n'est pas un commerçant de BPC! Ces groupes ont choisi de mêler le monde pour être fin prêts stratégiquement en vue de la conférence. Il y a des centaines d'entreprises qui en émettent au pays qui devraient alors faire l'objet d'enquête judiciaire. Parmi ceux qui en produisent, on pense à tous ceux qui brûlent du bois ou du charbon. Il faut que les compagnies développent des procédés industriels qui ne produisent pas d'organochlorés», mentionne-t-il.

«Tout le monde savait qu'avec le procédé au chlore retenu par Magnola, il y aurait la production de substances telles que les dioxines et les furanes, continue-t-il. Même si nous étions contre, la décision d'autoriser le projet a été prise, ça été une décision politique et ça dépasse nos compétences. La compagnie fait exactement tout ce qu'elle avait dit qu'elle ferait. Elle respecte ainsi les lois. (...) Au niveau des chiffres, la compagnie doit émettre à l'air libre trois kilogrammes de BPC sur les 170 kilogrammes qui seront produits, ce qui fait 1,76%. Elle est en deça de l'autorisation du ministère», affirme M. Bergeron tout en précisant que le principal problème d'émissions de BPC est lié au procédé impliquant l'utilisation d'anodes de carbone.

Un suivi environnemental

De son côté, le Comité de citoyens du projet Magnola pense que l'idéal serait de ne pas produire de substances organochlorées toxiques. Il souhaite que les recherches amènent la mise au point d'un procédé qui empêcherait la production d'organochlorés. «Il sera très important de faire un bon suivi environnemental. Selon ce que nous avons appris, la quantité des BPC produite n'est pas négligeable. Pour nous, l'élimination virtuelle, il faut que ça reste un objectif. Les chiffres donnés par Magnola sont des estimations faites par le promoteur à partir de données que l'on avait en main lors de l'opération de l'usine-pilote. Il y a toutefois un facteur de multiplication qui entre en ligne de compte et qui peut faire survenir des marges d'erreurs importantes», fait savoir le porte-parole Jean-Pierre Chapleau.

Le Comité de citoyens entend donc consacrer ses énergies sur un suivi environnemental afin d'avoir l'heure juste et éviter que des torts à long terme soient causés à l'environnement.

Pierre Morency perçoit une «tentative de bon aloi»

Asbestos (SP)

Ne respectant pas les orientations prises par le G8 concernant le bannissement d'organochlorés, le dossier d'implantation de l'usine de magnésium de Métallurgie Magnola a de quoi attirer l'attention des autres pays et groupes environnementaux. Impliqué depuis une quinzaine d'années dans la protection de l'environnement, Pierre Morency croit qu'il est temps d'envoyer un message clair aux élus et de susciter une réflexion.



Pierre Morency

Voilà les commentaires qu'il a livrés hier après avoir pris compte de la démarche de la Société pour vaincre la pollution (SVP) et la Coalition pour un Magnola propre, qui demandent au ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, la tenue d'une enquête judiciaire.

D'entrée de jeu, Pierre Morency tient à mettre les pendules à l'heure. Bien que des déclarations de certains aient laissé sous-entendre que le milieu environnemental estrien était pro-Magnola, donc favorable à son implantation à Asbestos avec le procédé choisi, il soutient que ce n'est pas le cas. «Le milieu environnemental estrien ne s'est

jamais prononcé en faveur de Magnola. Nous avons toujours inscrit notre dissidence. C'est un gouvernement qui l'a autorisé et qui est allé à coup de décrets et de subventions. Si on tient compte du fait que le groupe des huit pays industrialisés s'est prononcé pour que toute production d'organochlorés soit bannie, nous ne pouvions tout simplement pas être pro-Magnola. Je crois que c'est de bon aloi que des tentatives soient effectuées pour questionner l'orientation du gouvernement du Québec», affirme-t-il.

M. Morency signale qu'il laisse à d'autres, entre autres aux élus, le soin de défendre l'aspect économique de ce projet qui arrive à point dans la région d'Asbestos. La grande préoccupation du milieu environnemental demeure la santé publique. «En tant que groupes environnementaux, c'est notre rôle de regarder tous les recours que nous avons quand des dossiers impliquent David et Goliath. Ce dossier ne touche pas seulement Asbestos, mais tout l'Estrie en raison des panaches de fumée. (...) Le milieu environnemental estrien n'est pas pro-Magnola. On demande qu'il y ait zéro rejet, dans des délais de temps très courts, c'est clair», ajoute celui qui a notamment été président des conseils régionaux de l'environnement.

Pas à n'importe quel prix

S'il indique qu'il serait fier de voir les gens dénicher du travail, Pierre Morency croit qu'il ne faut pas que cela se fasse à n'importe quel prix. «Maintenant que le projet est lancé dans la région, il serait important que les élus prennent conscience du fait qu'ils sont des pères et des mères et se disent que l'usine étant construite, la bâtisse ne partira pas! C'est donc le temps d'exiger qu'on utilise des technologies qui vont garantir la santé publique. C'est ça du développement durable», souligne l'environnementaliste.

Pierre Morency pense que le Canada ne peut montrer du doigt d'autres pays négligeants en matière d'environnement. «Quand sur le plan mondial des pays ont fait un consensus et qu'en même temps le pays se pète les bretelles et investit dans un projet, on est mauditeusement mal placé pour dire aux gens de l'Amérique du Sud d'arrêter de couper des arbres! Au même titre que les gaz à effet de serre, ce dossier est un autre exemple que le pays adhère à des positions, mais qu'il fait l'inverse.»

NUTECH CANADA

Nutech Canada est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Hugues Vaillancourt au poste de vice-président aux opérations.



M. Vaillancourt a fait sa marque en évoluant autour de plusieurs postes stratégiques au sein de l'entreprise au cours de ses nombreuses années de service. Nutech Canada est une entreprise qui s'est donnée comme mission de fabriquer en sous-traitance des composantes mécaniques de précision et de gérer dans une démarche d'amélioration continue. A titre de vice-président, M. Vaillancourt est responsable des opérations de l'unité de fabrication de Disraëli, spécialisée dans l'usinage de pièces sur machine CNC, ainsi que de celle de Granby, spécialisée dans l'usinage de pièces sur tours automatiques.

PANDA LE SPÉCIALISTE

des chaussures pour enfants de 0 à 12 ans

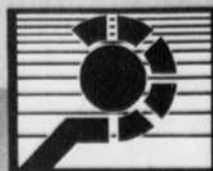
DÉMÉNAGE

AUX PROMENADES KING

Doublement plus grand Plus de choix

Toujours le même service personnalisé

Les nouveautés sont arrivées



Les promenades King

2309, rue King Ouest, Sherbrooke
564-8311

AYOYE ÇA FAIT MAL!

ÊTES-VOUS FATIGUÉS DE LA DOULEUR?

COU • DOS • GENOUX • MUSCLES • JOINTURES

Voici la solution!
La nouvelle super crème!

S.O.S. DOULEURS

DOIT AIDER OU ARGENT REMIS!



Témoignages:

La crème est très efficace

Je suis très satisfait de votre crème. Elle est très efficace sur ma hanche et mes genoux. J'ai obtenu 100% de soulagement en 3 jours. Je peux marcher, courir et travailler comme si j'avais 40 ans. J'ai 72 ans. La vie est belle. *Andre Maranda, Malartic QC.*

60% de soulagement dans les genoux

Je prends du cartilage de requin depuis 8 mois et j'ai obtenu un bon soulagement. L'application externe de la crème S.O.S. Douleurs a allégé la douleur restante en une heure. C'est tout à fait bon. *Elizabeth Doherty, St-Sauveur QC.*

95% de soulagement en quelques heures

Ma hanche me fait souvent mal la nuit. La crème S.O.S. Douleurs m'aide à dormir la nuit. La crème et 3 capsules de cartilage de requin BELL me procurent un grand soulagement. Je n'ai plus besoin de ma canne. Merci beaucoup pour les deux. *Lois Walsh, Thorold ON.*

Magnifique pour les douleurs du bas du dos

A soulagé 90% de la douleur des muscles lombaires presque immédiatement. A réduit la douleur de 50% sur une hanche et une épaule. Je peux maintenant m'asseoir sur une chaise avec une douleur que je peux tolérer. Pour les douleurs du bas du dos, c'est magnifique. *Geraldine Hall, Niagara Falls ON.*

Disponible dans: ● SHERBROOKE: Jean Coutu 445 King Est; Pharmacie Michel Cadrin 3950 King O; A Fleur de Vie 261 rue Alexandre; Jean Coutu 1363 Belvedere S; Le Sesame 1208 King O; Pharmacie Pierre Aube 2223 King O; Pharmaprix 3050 boul Portland; Pharmacie Claude Raymond 930 13e Ave N; Pharmacie Uniprix 2235 rue Galt O; Sport Marcel Langlois 1159 rue Galt O. ● ROCK FOREST: Jean Coutu 4870 Boul Bourque; Comptoir Wal-Mart 4857 Boul Bourque. ● ST-ELIE: Famili-Prix 1045 Route 220. ● MAGOG: Jean Coutu 448 St. Patrice O; Bonjour Sante 108 Place du Commerce; Pharmacie Norman Chicoyne 325 Rue Sherbrooke. ● FLEURIMONT: Uniprix 160 Chemin Duplessis. ● WEDON: Pharmacie Chouinard et Vallee 2 Ave. ● SUTTON: Essaim Pharmacie 35-4 rue Principale N. ● WINDSOR: Famili-Prix 83 rue St-Georges.

Pas de passe-droit pour les chasseurs Abénaquis

□ Les chasseurs estriens prêts à accueillir les Abénaquis parmi eux sous certaines conditions

Luc LAROCHELLE

Sherbrooke

Les balises sont maintenant plus claires pour les membres des bandes Odanak et Wôlinak, de la Nation des Abénaquis, qui ont négocié avec le gouvernement du Québec une entente administrative leur accordant des privilèges de pêche et de chasse sur un vaste territoire du sud du Québec, notamment dans les zones 4, 5 et 6 qui couvrent l'Estrie.

Plusieurs associations sportives de la région se disent prêtes à accueillir des chasseurs autochtones dans leurs rangs à condition qu'ils se gouvernent selon les mêmes règlements que les Blancs. Pour avoir accès à des terrains sous bail exclusif des clubs privés - entre 50 à 60 % du territoire estrien -, les

autochtones devront renoncer au statut particulier qui leur permet de chasser l'original et le chevreuil jusqu'au 31 janvier.

L'Alliance des clubs de chasse et pêche des Cantons de l'Est, qui regroupe 75 clubs et représente 4000 propriétaires forestiers, a récemment adopté une résolution spécifiant que ses membres n'acceptent aucun passe-droit pour les chasseurs Abénaquis.

Dimanche dernier, ce sont les propriétaires des terrains constituant le club d'Island Brook qui ont posé les mêmes conditions. Island Brook abrite en hiver l'un des plus importants ravares de cerfs de la région.

«Nos membres étaient réticents à ce que les autochtones chassent pendant que les chevreuils sont regroupés dans leurs quartiers d'hiver. Là, ce sont les

propriétaires qui ont décidé unanimement qu'ils n'accepteraient pas d'Abénaquis sur leurs terrains en dehors des périodes régulières de chasse. Si les autochtones veulent se conformer aux mêmes règles que tous nos autres membres, ils seront toutefois bienvenus», a expliqué le porte-parole du club d'Island Brook, Maurice Latulippe.

«Il faut se rendre à l'évidence, les gens de l'Estrie ont peur qu'il y ait abus de la part des autochtones. Cette perception demeure profondément ancrée dans l'esprit populaire. Je trouve ça dommage, mais je demeure convaincu que des progrès seront réalisés chaque année et que nous arriverons mieux à comprendre le fondement des ententes négociées entre les Abénaquis et le gouvernement du Québec», soutient quant à lui le président de l'Alliance des clubs de chasse et pêche, Charles

Bury, dont l'opinion personnelle est donc moins tranchante que celle de ses membres

Le dernier mot

«On a beau avoir les plus belles expectatives en haut lieu, si le vox populi dit autre chose, l'atterrissage est difficile. L'application sera plus longue que prévu», admet Richard Cooke, de la direction régionale de la Société de la Faune et des parcs du Québec, chargé de coordonner la mise en route de l'entente signée le 29 juin dernier entre le ministre Guy Chevrette et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

En plus d'une saison de chasse prolongée pour le gros gibier, les 375 Abénaquis des bandes Odanak et de Wôlinak se sont vus octroyer le privilège de récolter deux cerfs chacun. Des permis

spéciaux (10 originaux et 20 cerfs de Virginie) sont également attribués au Conseil de bande pour les célébrations communautaires et rituelles.

«Les sons de cloche que nous recevions par l'intermédiaire de la Fédération québécoise de la faune nous laissent croire qu'une entente bien encadrée serait perçue favorablement par les citoyens des secteurs concernés. La représentativité de l'organisme est peut-être moindre que ce que nous pensions», invoque le représentant gouvernemental pour expliquer les difficultés d'application rencontrées en Estrie.

Selon M. Cooke, le comité de suivi mis en place au moment de la signature de l'entente se penchera sur les restrictions imposées aux Abénaquis par plusieurs clubs de l'Estrie. L'opposition est également vive en Beauce.

À la première saison de l'application de l'entente en Estrie

Les Abénaquis ont abattu seulement quatre cerfs

Sherbrooke (LL)

Après avoir perçu des signes d'hostilité dans la région, les chasseurs Abénaquis ont préféré se faire discrets au cours de la première saison d'application de l'entente leur accordant des droits spécifiques de chasse en Estrie.

128 membres des bandes Odanak et Wôlinak étaient détenteurs de permis valides dans les zones de l'Estrie mais peu sont venus ici pour chasser. Seulement quatre chevreuils ont été abattus dans la zone 6, dans les secteurs de Kingsley Falls et de Drummondville.

L'un de ces cerfs a été prélevé durant la saison régulière, les trois autres ont été récoltés après la période de chasse des Blancs. Les chasseurs abénaquis avaient préalablement obtenu de propriétaires privés l'autorisation de fréquenter leurs terres.

Le bilan total des chasseurs abénaquis pour la dernière saison, toutes zones confondues au Québec, est de 36 chevreuils et 6 originaux. Un taux de succès dont le ratio est comparable avec celui des chasseurs blancs.

«On est loin du carnage appréhendé. Les gens pensent encore que les Abénaquis sont des chasseurs à temps plein. La grande majorité d'entre nous

avons des emplois et la chasse est un loisir comme c'est le cas pour n'importe quel autre chasseur», commente Daniel Nolett, le négociateur du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

M. Nolett n'est pas surpris de l'entente se bute à de fortes résistances dans les nouvelles zones où ses membres ont obtenu des privilèges de chasse.

«Ce n'est pas une déception, on s'y attendait. La première année d'application nous a néanmoins permis d'établir des contacts directs avec des propriétaires privés qui ne sont pas affiliés à des clubs. Certains nous ont offert leurs terres en location, d'autres ont accepté que nous les fréquentions sans frais», affirme le jeune leader autochtone, dont l'étonnement a plutôt été de constater la surchère des prix de location des terrains, nourrie par l'abondance du cheptel de chevreuils en région.

«Je ne savais pas que la forte demande pour chasser sur les lots privés créait une telle pression sur les prix», avoue-t-il.

Membre du comité de suivi, M. Nolett compte faire part de ses observations aux représentants ministériels mais soutient qu'il n'y a pas de frustration vive au sein de sa communauté.

L'entente entre le gouvernement du Québec et la Nation des Abénaquis a été négociée dans la perspective de rendre la cohabitation entre chasseurs plus harmonieuse tout en respectant les droits ancestraux des autochtones. L'objectif ne semble donc qu'à demi atteint.

Aiguillés par la direction régionale de la Faune, des chasseurs abénaquis étaient venus, durant l'hiver 1999, chez

un acériculteur de Barford (municipalité maintenant fusionnée avec Coaticook) qui se plaignait de dommages à ses érables. Les autochtones étaient re-

partis avec trois originaux.

Il n'y a pas eu de chasse ciblée semblable cette année, affirment les représentants gouvernementaux.

De retour devant le juge

Sherbrooke (JL)

Pour être jugée sur une accusation d'homicide involontaire coupable sur une autre résidente du Centre d'accueil La Maison Blanche, Mme Susie Gippert, âgée de 35 ans, a réopté hier pour un procès en Cour du Québec.

Le criminaliste Conrad Chapdelaine a alors enregistré un plaidoyer de non culpabilité au nom de sa cliente lors d'une comparution devant le juge Guy Lambert.

Mme Gippert avait fait l'objet de cette inculpation à la suite du décès de Mme Gisèle Fortin, 59 ans, trouvée sur le plancher de sa chambre le 16 mai dernier, à Hatley Nord.

La quinquagénaire a été transportée à l'Hôpital La Providence où on a constaté son décès.

Mme Gippert avait fait l'objet d'une évaluation d'aptitude à être jugée avant d'opter pour un procès devant jury le 29 mai.

loto-québec		résultats	
Le Mini	Tirage du 2000-03-17	Banco	Tirage du 2000-03-17
NUMÉROS	LOTS		
847332	50 000 \$	01 06 14 15 19	
47332	5 000 \$	21 23 34 35 39	
7332	250 \$	40 41 42 44 46	
332	25 \$	51 53 55 59 65	
32	5 \$		
84733	1 000 \$		
8473	100 \$		
847	10 \$		
Le Quotidien	Tirage du 2000-03-17	Extra	Tirage du 2000-03-17
NUMÉRO		NUMÉRO	
069 6855		675069	
		Numéro complémentaire	07
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec			

Profitez de nos largesses.

new balance

2A B D 2E 4E

DES LARGEURS POUR SATISFAIRE TOUS VOS BESOINS. POUR COURIR, MARCHER ET S'ENTRAÎNER OU JUSTE ÊTRE À L'AISE.

CENTRE D'AJUSTEMENT

Promenade King
2265, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
346-6565

CARON

LES MODÈLES NE SONT PAS TOUS OFFERTS DANS TOUTES LES LARGEURS.

MESSAGE DE MGR ANDRÉ GAUMOND

Encore cette année, la Fondation Mgr Jean-Marie Fortier inc. lance sa campagne de sollicitation. Elle veut continuer à soutenir et à développer les Services diocésains de pastorale qui répondent aux besoins des fidèles. En souscrivant comme vous le faites depuis plusieurs années, vous garantissez le financement actuel et futur de ces Services. Soutenir notre Église en l'an 2000, c'est une autre manière de fêter le Jubilé. Je vous remercie de tout coeur pour votre grande générosité.

André Gaumond
Archevêque de Sherbrooke

Oui, je veux participer à la Mission que le Christ confie à mon Église en contribuant au financement des Services de la Pastorale.

Voici mon don :

20 \$ 50 \$ 100 \$ autre \$

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Tél. : _____

Je donne à la condition que le capital de cette somme ne soit pas dépensé et que seuls les revenus en provenant soient utilisés au fins de la Fondation.

Veuillez compléter et poster ce coupon en y joignant votre chèque ou mandat-poste payable à :

La Fondation Mgr Jean-Marie Fortier inc.
130, rue de la Cathédrale, Sherbrooke (Québec) J1H 4M1
Tél. : (819)563-9934, poste 218

Un reçu officiel sera émis pour tout don de 5 \$ et plus.

LASIK / LASER

Plus de 10 000 chirurgies au laser

CLINIQUE VISION GRÉGOIRE

321, rue Woodward
Sherbrooke, voisin du Cuse Bowen

1 888 565-VOIR (SANS FRAIS)

Jonathan Correia Morais, 5 ans. Leucémie.

Transfusé 44 fois

Donner du sang, une question de vie.

HÉMA-QUÉBEC

Michel Duchesneau visite Drummond pour s'inspirer de son modèle de développement

Charlaine LAPLANTE

Drummondville

Le maire de Granby, Michel Duchesneau, et sa délégation ont effectué une visite à Drummondville, hier matin, pour prendre connaissance d'une façon précise du modèle de développement commercial drummondvillois dans le but de l'appliquer éventuellement.

Ainsi, la mairesse de Drummondville, Francine Ruest-Jutras, le directeur général du Commissariat au commerce, Guy Drouin, et la conseillère en développement commercial au Commissariat au commerce, Nathalie Guindon, ont accepté de rencontrer le maire Duchesneau, le président du CLD Haute-Yamaska, Mario Gariépy, le directeur général du CLD, Guy Champagne, et le président du comité commerce, André Deschamps.

La Ville de Granby étudierait sérieusement la possibilité d'instaurer un programme similaire à celui du Commissariat au commerce de Drummondville.

En décembre 1998, la Ville de Drummondville avait créé un commissariat ayant pour principale mission le développement des secteurs commerciaux.

Préalablement connu sous le nom de Corporation Rues Principales Drummondville, l'organisme porteur de ce mandat offre aux investisseurs et promoteurs commerciaux un suivi dans

les différentes démarches de réalisation d'un projet d'implantation commerciale. De plus, le Commissariat apporte soutien et services-conseils aux entreprises commerciales déjà existantes. L'organisme s'occupe aussi de la revitalisation de zones commerciales tel que le quartier Saint-Joseph, le recrutement commercial et la concertation entre les différents intervenants du milieu.

La Ville de Granby tenait à connaître le processus de mise en place d'un tel organisme para-municipal, son fonctionnement et les objectifs atteints.

«Tout comme ici, les dirigeants granbyens croient que la valorisation du développement commercial et l'engagement de la municipalité dans la démarche de revitalisation des artères commerciales contribuent de façon substantielle au développement d'un entrepreneurship local solide et efficace», explique Nathalie Guindon, conseillère en développement commercial au Commissariat.

«L'entrepreneurship commercial est plus qu'une simple démarche de création d'emplois. Il constitue, en plus, une façon d'assurer aux citoyens une qualité de vie à laquelle ils aspirent et de créer des milieux prospères dès maintenant et pour les générations futures», ajoute-t-elle.

Enfin, la délégation du CLD Haute-Yamaska et le maire de Granby se sont dits très impressionnés par la structure organisationnelle établie à Drummondville.

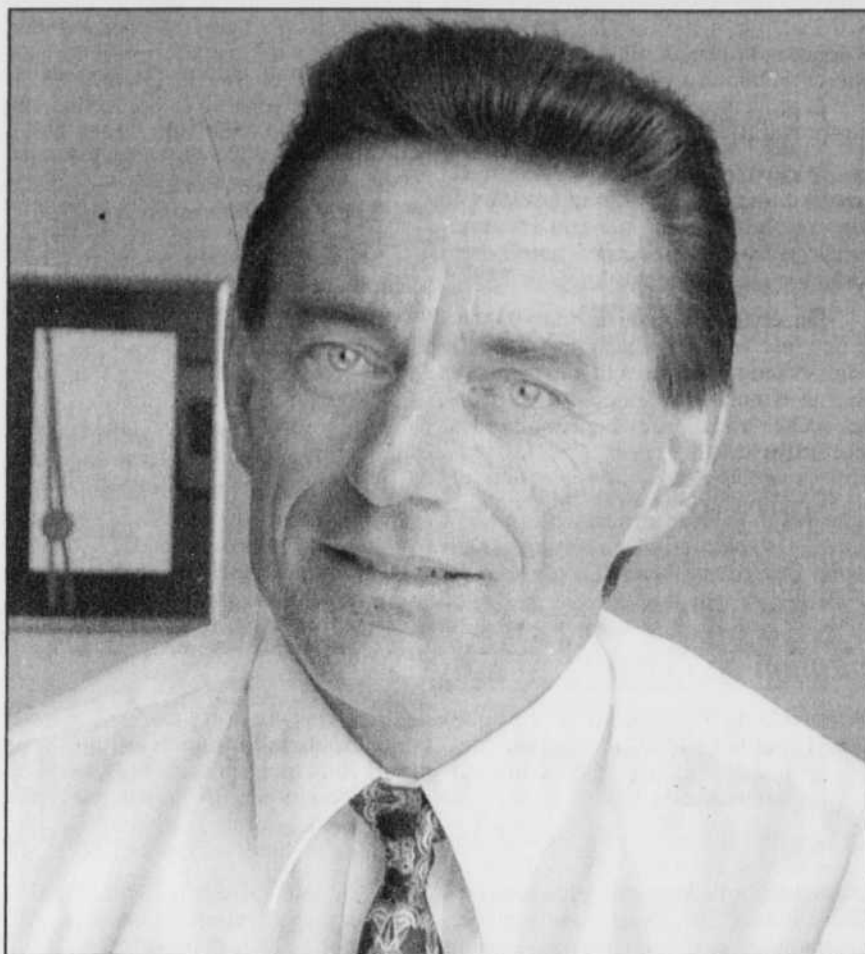


Photo archives, La Voix de l'Est
Le maire de Granby, Michel Duchesneau, était de passage à Drummondville, hier, pour prendre connaissance d'une façon précise du modèle de développement commercial drummondvillois dans le but de l'appliquer éventuellement.

La route fait un mort à Lambton

Lambton (PSJ)

Un jeune homme a perdu la vie dans une collision impliquant son véhicule et un camion semi-remorque, quelques minutes avant cinq heures du matin, hier, routes 263 et 108, à Lambton.

La victime a été identifiée comme étant Nicolas Desaulniers, âgé de 24 ans, de Cap-de-la-Madeleine. Son passager, âgé de 22 ans, a subi des blessures qui ne mettraient toutefois pas sa vie en danger. Il a été hospitalisé au Pavillon Fleurimont du CUSE.

Selon les informations recueillies, la chaussée glissante serait à l'origine de la collision. Le véhicule de la victime n'a pu s'immobiliser à l'arrêt obligatoire route 263.

La voiture a glissé, passé tout droit et rencontré un semi-remorque qui roulait sur la route 108. Après l'impact, le véhicule a terminé sa trajectoire contre un mur de la Coop dont une vitrine a été cassée.

Des patrouilleurs de la Sécurité du Québec du poste de la MRC du Granit ont été dépêchés sur place.



PLUS DE CHUMS
PLUS DE MUSIQUE
PLUS DE FUN

SOURIEZ ! VOUS EN AVEZ
TOUJOURS PLUS
AVEC LA **SENTRA**
2001

199\$

PAR MOIS*
LOCATION 48 MOIS

- ENTIÈREMENT REDESSINÉE
- MOTEUR 126 CHEVAUX, LE PLUS PUISSANT DE SA CATÉGORIE**
- RADIO AM/FM/CD
- SIÈGE DU CONDUCTEUR À 8 RÉGLAGES MANUELS
- BANQUETTE ARRIÈRE RABATTABLE 60/40
- PNEUS TOUTE-SAISONS 14 POUCES
- TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS



TOUJOURS PLUS LOIN.

*Location de 48 mois pour la Sentra XE 2001 (C4LG51 AA00). Acompte ou échange équivalent de 1995\$. Limite de 20000 km par année avec 0,10\$/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. ** Dans la catégorie des petites berlines japonaises de base, année-modèle 2000. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement.

www.souriez-avec-nissan.com 1 800 387-0122

Lutte à la drogue

Le Séminaire de Sherbrooke part à l'action

Michel RONDEAU

Sherbrooke

«**E**st sujet à renvoi, l'élève qui possède, qui consomme ou qui vend de la drogue ou des boissons alcoolisées», dit l'article 19.01 de l'agenda des élèves du Séminaire de Sherbrooke.

Le directeur adjoint de l'ordre secondaire du Séminaire, M. Jean Collin, a fait parvenir une lettre aux parents des élèves actuels et à ceux des élèves qui entreront au Séminaire en septembre prochain pour les bien renseigner sur la façon de l'établissement d'intervenir en temps de crise, comme ce fut le cas lors du décès de deux élèves récemment, et sur son action face à la

consommation, à la possession et à la vente de drogues ou d'alcool.

Face à la drogue et à l'alcool, l'action du Séminaire se divise en deux volets: la prévention et l'information, puis la répression.

En ce qui touche la prévention et l'information, Jean Collin indique qu'à raison de quatre jours par semaine, une psychoéducatrice est responsable de ce volet.

«De concert avec des intervenants et des intervenantes du milieu des services sociaux et d'autres organismes publics et communautaires, écrit M. Collin, cette spécialiste coordonne les rencontres de groupes-classes, les rencontres individuelles, la formation et l'information aux jeunes, ainsi qu'aux

membres du personnel et aux parents.»

Répression

Le directeur adjoint du secondaire poursuit: «Une équipe d'éducateurs encadre vos jeunes entre 8 heures et 17 heures tous les jours sur le territoire de l'école. Cette équipe, appuyée de l'ensemble des intervenants et intervenantes de l'école, est sensible au phénomène de la drogue comme aux autres phénomènes que peuvent vivre vos jeunes qui nous sont confiés.

«C'est à partir d'observations actives, discrètes et subtiles que nous arrivons à recueillir des informations nous menant à identifier des jeunes consommateurs (drogues ou alcool) et/ou en possession, et/ou en possession en vue de trafic.»

Il va de soi, dit M. Collin que le règlement de l'école permet de faire du cas par cas dans toutes situations, mais de façon générale, les interventions s'organisent selon un modèle précis.

Dans les cas de consommation (faire usage ou être sous l'effet de drogues ou d'alcool), il y a rencontre avec la direction, communication avec les parents, évaluation de la problématique et offre de service d'aide par l'école ou par un organisme extérieur.

En cas de possession (avoir sur soi, dans son casier ou dans une cache, une quantité de drogue ou d'alcool) on procède exactement comme ci-dessus, mais en plus de ces quatre étapes, il y a suspension ou renvoi déterminé par un comité de discipline, puis un avis au

service de police pour remettre les stupéfiants et permettre de faire enquête.

Le Séminaire considère comme trafic toutes les activités reliées à la vente, la collecte d'argent, le transport, la distribution ou la garde d'une quantité de drogue ou d'alcool. Dans tels cas, les quatre premières étapes sont aussi les mêmes que pour la consommation ou la possession, mais il y a aussi renvoi définitif de l'école et dépôt d'une plainte formelle auprès du service de police.

«Nous croyons sincèrement que le phénomène de la drogue en est un, social, et que pour le résoudre, il faut cesser de le banaliser, il faut annoncer nos valeurs et maintenir des conséquences réelles afin que nos jeunes fassent des choix de vie judicieux», conclut Jean Collin dans sa lettre aux parents.

La FEUS restera neutre sur la question nationale

Sherbrooke

La Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke restera neutre concernant la question nationale.

En effet, par voie référendaire, la population étudiante a voté dans une

proportion de 53,9 pour cent pour que la FEUS et la Fédération étudiante des universités du Québec s'abstienne sur la question nationale.

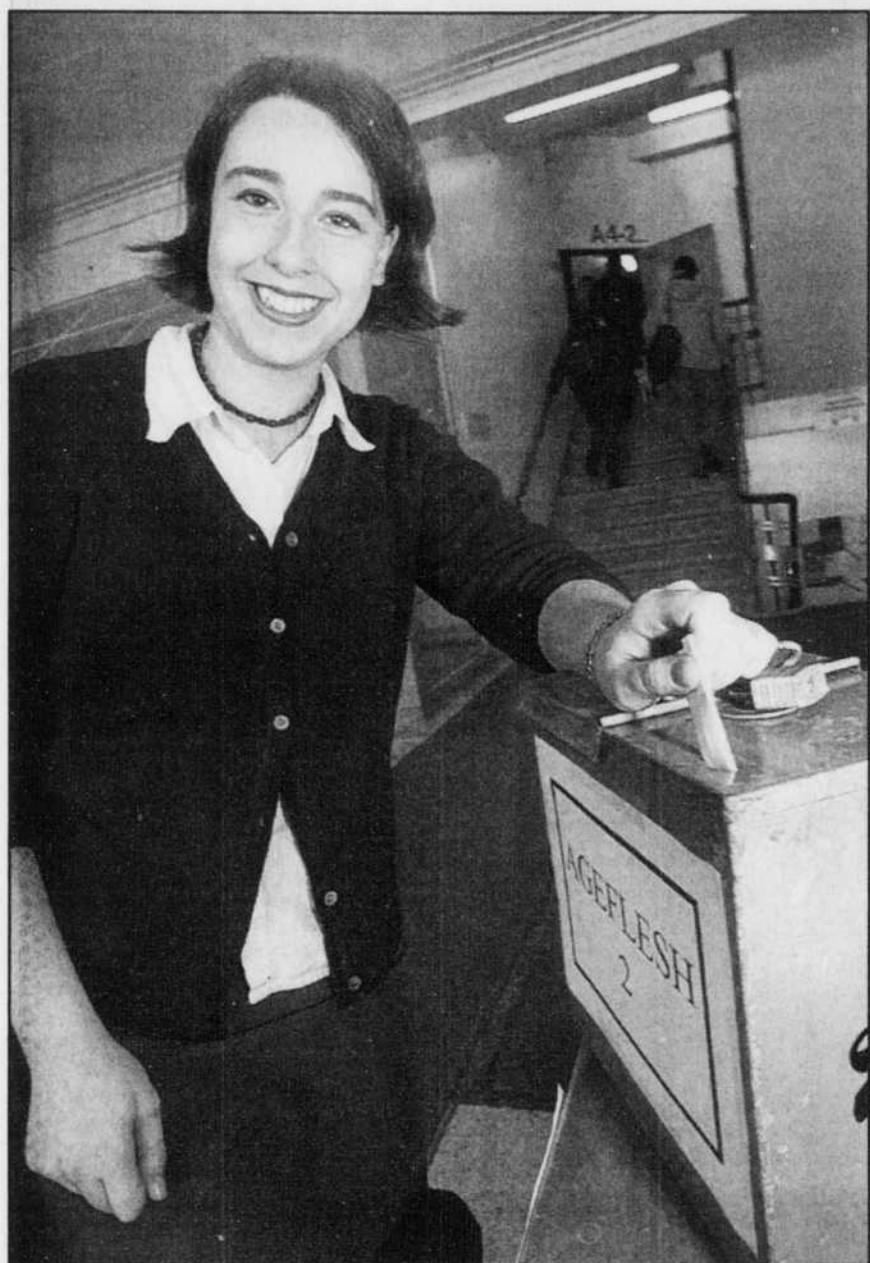
Ce vote est une réponse claire des étudiantes et étudiants et il confirme le mandat de la Fédération, selon le président de la FEUS, Sacha Plamondon. «La population étudiante nous deman-

de de poursuivre notre mandat, qui vise la qualité de la formation et de la condition étudiante, sans nous occuper de affaires politiques. Nous sommes très démocratiques et nous sommes là pour défendre les intérêts des étudiants. Je me sens très à l'aise de continuer à le faire.»

La Fédération étudiante est heureuse du haut taux de participation et de

l'option démocratique dont les membres ont pu bénéficier. Le taux de participation des étudiants s'est élevé à 11 pour cent, ce qui est excellent, «surtout que nous ne sommes pas en période ré-

férendaire sur la question nationale», souligne le président, qui conclut: «Nous avons été clairs dans notre question et nous allons respecter la décision des membres.»



Les étudiants de l'Université de Sherbrooke ont décidé qu'il la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS) et la Fédération étudiante des universités du Québec ne s'impliquent pas en matière constitutionnelle. Les bureaux de scrutin se trouvaient dans les différentes facultés. Chantale Coulombe, étudiante en rédaction-communication, a fait son devoir et est allée déposer son bulletin de vote.

Imacom-Daguette, Martin Blache

LE THÉÂTRE GRANADA
Salle Sylvio-Lacharité
53, rue Wellington N., Sherbrooke
Vendredi 24 mars, 20h00

nicola piccone
La première partie, artistes invités
Pierre-Louis Cyr
Cyril-Marie Morissette

Billets en vente
ADMISSION
819-820-1000

...ET DES SOIRÉES À NE PAS MANQUER...

- Lecture publique La contrebasse - 27 mars
- Spectacle Latino! + DJ - 13 avril
- Éric Lapointe - 15 avril
- Fiesta du printemps - 22 avril

Renseignements :
819-565-2843

Centre Hospitalier Régional De Lanaudière

Infirmières et candidates infirmières
Postes temporaires à temps complet jusqu'en octobre 2003

La meilleure occasion d'obtenir votre place dans un milieu très hospitalier, à Joliette

Vous terminerez bientôt vos études ou vous recherchez un nouveau milieu de travail? Le Centre hospitalier régional De Lanaudière, avec ses 1000 lits, ses 3000 intervenants dont 700 infirmières, vous offre des possibilités de carrière exaltante dans tous les champs de pratique.

Voici concrètement ce qui vous attend à votre entrée en fonction :

- des postes temporaires à temps complet jusqu'en octobre 2003
- la création prochaine de 60 nouveaux postes
- un jumelage avec des formateurs infirmiers d'expérience pour faciliter votre intégration
- un programme d'orientation individualisé avec préceptorat
- des possibilités d'orientation dans les secteurs de votre choix (courte durée, longue durée et psychiatrie), et des possibilités d'orientation en soins spécialisés, après six mois d'expérience
- un milieu de travail reconnu provincialement pour son innovation et son dynamisme
- une vie culturelle, des installations sportives et des sites naturels à quelques minutes du Centre hospitalier.

Le Centre hospitalier régional De Lanaudière reconnaît toutes les infirmières ayant une formation de baccalauréat en sciences infirmières, ou l'équivalent, et qui sont détentrices de postes.

Et tout cela à 30 minutes de Montréal!

Pour de plus amples informations ou pour nous faire parvenir dès maintenant votre curriculum vitae, communiquez au :

téléphone : (450) 759-8222 poste 2455
ou sans frais : 1 877 996-SOIN (7646)
télécopieur : (450) 759-4814
adresse électronique : claire_bouvier@ssss.gouv.qc.ca

Grève chez Autobus B. Dion

La CSRS prévient les parents

Sherbrooke (MR)

La Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a envoyé une lettre hier aux parents des élèves qui sont transportés par les Autobus B. Dion, dont les conducteurs pourraient déclencher une grève.

M. Jean-Pierre Simard, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire de la CSRS, souligne

donc que les parents recevront cette lettre par courrier lundi.

La lettre explique ce que ferait la CSRS advenant le déclenchement d'une grève des conducteurs d'autobus.

Ces derniers ont pris les devants et ils ont envoyé une lettre aux parents les avisant de la possibilité d'une grève.

La Commission scolaire a aussi convoqué un point de presse pour lundi matin afin de rendre compte au public de sa réaction en cas de grève.

EN BREF

Maison Aube-Lumière

Les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Georges Cabana ont remis un chèque de 4000 \$ pour la Maison Aube-Lumière, qui vient en aide aux personnes cancéreuses en phase palliative et leurs proches. Le montant remis a été ramassé lors d'une dégustation de vins et fromages à laquelle 284 personnes ont participé le 9 février dernier. Les Chevaliers de Colomb ont choisi d'aider la Maison Aube-Lumière parce que chacun a un proche qui est touché de près ou de loin par le cancer.

Pour un environnement taillé sur mesure

LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Tanaka
Spécial

449⁹⁵

(819) 875-3847
1 800 909-3847

SCIES à chaîne
CLAUDE CARIER

45, rue Craig Sud, Cookshire

Je déteste l'été...
Chez Laflamme, c'est le temps de l'entreposage!

On va chercher votre manteau chez vous.
On le nettoie et on le prépare pour l'hiver prochain.
On l'entrepose et on vous le rend quand vous voulez.

Nos 50 ans d'expérience prolongent la beauté de votre fourrure.

Appelez-nous ou profitez de **10% de rabais** en réservant par Internet

LA FLAMME
UNE HISTOIRE DE MANTEAUX

328, rue principale, Granby (Québec) T : (450) 378-8484
www.la-flamme.com

LA MAURICIE PLEURE SES SEPT PETITES VICTIMES

«On est plus aux larmes qu'aux enquêtes»

Lia LÉVESQUE

St-Jean-Baptiste-de-Nicolet (PC)

Les deux enfants blessés jeudi dans l'accident de St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, l'un dans un état critique et l'autre blessé moins gravement, se trouvaient toujours dans un état stable, hier.

L'enfant le plus gravement blessé, un garçonnet de 5 ans, a souffert de traumatismes crâniens et abdominal. Une deuxième intervention chirurgicale a été pratiquée avec succès, hier.

Tout comme l'autre enfant blessé, il a d'abord été «stabilisé» à l'Hôpital Christ-Roi, à Nicolet, avant d'être transféré «dans les minutes qui ont suivi l'accident» à Trois-Rivières, a indiqué en conférence de presse hier le docteur Jean Blondin, directeur des services professionnels et lui-même omnipraticien.

La conductrice de la fourgonnette à bord de laquelle prenaient place les enfants, Mme Jeanne Auger, a été victime d'un violent choc nerveux, au point d'ailleurs où elle ne pouvait être interrogée par la police. Elle se trouvait toujours sous observation, en fin de journée hier.

Le conducteur de l'autre fourgonnette, M. Wayne Kroeker, a subi des fractures aux côtes —sous l'effet du déploiement de son sac gonflable— et des contusions mineures. Il a aussi subi un choc nerveux.

Soins psychologiques

Après les blessures physiques, il fallait aussi soigner les blessures psychologiques.

L'Hôpital Christ-Roi a d'abord accueilli les parents inquiets dans le hall d'entrée. Un préposé leur demandait pour quel enfant ils venaient. Il les amenait à la cafétéria où on leur offrait un café.

Les parents directement touchés ont été amenés dans des salles individuelles, relatait Mme Francine Cour-

chesne, directrice des programmes de santé physique et mentale et responsable des soins infirmiers. «On les a laissés seuls avec leur enfant durant deux ou trois heures, le tenir dans leurs bras» une dernière fois, précisait-elle avec pudeur.

Les travailleurs sociaux, psychologues et infirmières se sont aussi attardés aux proches inquiets et, évidemment, aux autres enfants.

La Corporation de développement communautaire Nicolet-Yamaska, qui regroupe une vingtaine d'organismes

communautaires, a mis le Centre Gabriel-Granger à la disposition des gens de l'endroit qui veulent «briser leur isolement, ventiler leurs émotions, se serrer les coudes et offrir leurs sympathies», indiquait M. Jean Fournier, porte-parole de la Corporation.

Pour ceux qui désirent transmettre leurs condoléances par écrit, «une carte gigantesque est en train de circuler», a précisé M. Fournier.

Pas de coupable

Le maire de St-Jean-Baptiste-de-Nicolet, Marcel Tremblay, a eu de bons

mots «pour tous ceux à qui le cœur a arrêté, hier, et ceux de qui le cœur a continué».

Quand le maire a appris l'ampleur de l'accident, il s'est rendu en vitesse sur les lieux, «en ne sachant même pas si ma propre petite fille était dans l'accident».

Il a donc invité tout le monde à compatir avec ceux qui souffrent, à penser à la douleur des parents, des proches, sans s'attarder à chercher des coupables, des erreurs.

«Entendre parler de technicalités, de ceintures de sécurité, pour moi, c'est

tellement secondaire. Savoir s'il y avait des fauteuils, chercher un coupable, c'est la dernière chose à faire. On a des pertes de vie humaines», s'est exclamé le maire Tremblay.

Le député péquiste Michel Morin abondait dans le même sens: «On est plus aux larmes qu'aux enquêtes», pour le moment. Il faudrait laisser le village vivre son deuil, a-t-il dit.

«J'étais fâché»

Le conducteur de l'autre fourgonnette, M. Wayne Kroeker, a adressé un semblable message aux médias et à ceux qui ont tendance à pointer du doigt un peu trop rapidement. «Quand j'ai vu les grosses lentilles (de caméra), j'étais fâché, choqué; comme si ça enlevait de la dignité, de la vie à tous ces enfants éparpillés. Ils appartenaient à du monde, ces enfants, ce n'était pas des animaux.»

M. Kroeker, encore couché dans sa civière, a éclaté en larmes en s'adressant aux médias, relatant l'accident qu'il n'oubliera jamais. «J'ai vu la 'van' qui montait, qui a commencé à dérapé» et qu'il n'a pu éviter. Sa fourgonnette a heurté le côté de la fourgonnette de Mme Auger, à bord de laquelle se trouvaient une dizaine d'enfants.

«J'ai vu un siège de bébé directement en face de mon auto. Mon cœur a tombé. J'ai vu un bébé, un enfant, un beau petit enfant, la face en sang. Je voyais un enfant, deux enfants, trois, quatre, cinq. Tous sur le dos.»

Les détails concernant les funérailles n'étaient pas encore arrêtés, en fin d'après-midi hier.



Le conducteur de la seconde fourgonnette impliquée, Wayne Kroeker, a relaté la tragédie, hier, depuis son lit d'hôpital.



Toute la journée, des proches des petites victimes sont venus se recueillir sur les lieux de l'horrible accident hier.

Les enquêteurs parleront plus tard à la conductrice

Lia LÉVESQUE
St-Jean-Baptiste-de-Nicolet (PC)

La Sûreté du Québec attendra à la toute fin de son enquête pour interroger Mme Jeanne Auger, la conductrice de la fourgonnette dans laquelle prenaient place les sept enfants décédés dans un accident, jeudi.

Mme Auger a subi un tel choc nerveux —elle a perdu son propre enfant aussi dans cet accident— que les policiers ne pouvaient encore songer à l'interroger, hier. Elle était toujours sous observation au pavillon St-Joseph à Trois-Rivières.

«Oui, elle sera rencontrée, mais, pour le moment, il n'y a pas d'urgence.» Elle sera interrogée «tout à la fin de l'enquête, lorsqu'on aura une bonne idée» de ce qui s'est passé, expliquait en entrevue M. Daniel Lamirande, porte-parole de la Sûreté du Québec.

C'est justement à cet aspect de l'enquête que s'affairait hier la SQ. Un hélicoptère survolait la scène de l'accident, une route au milieu d'un champ, prenant des photographies aériennes.

Un barrage routier a été momentanément dressé pour permettre aux techniciens en scènes d'accident de prendre les mesures appropriées, de calculer les distances et de faire leurs projections en conséquence. La collision entre les deux fourgonnettes a eu lieu à environ 200 ou 300 mètres d'une intersection.

La police sait déjà que la fourgonnette de l'autre conducteur, M. Wayne Kroeker, roulait à environ 50 ou 60 kilomètres-heure, puisqu'il venait de quitter l'intersection.

Quant à la fourgonnette dans laquelle prenaient place les enfants et qui arrivait à l'intersection, «rien ne nous laisse croire que le véhicule excédait la vitesse permise», indiquait M. Lamirande.

Mme Auger a perdu la maîtrise de son véhicule pour une raison inconnue, s'est mise à dérapé, avant de heurter la fourgonnette de M. Kroeker qui venait en sens inverse. Sa fourgonnette a ensuite poursuivi sa route dans le fossé.

M. Lamirande, de la SQ, a tenu à corriger une fausse impression qu'ont certains concernant le port de la ceinture de sécurité et le nombre de places dans un véhicule.

La loi n'est pas spécifique quant au nombre précis de personnes pouvant prendre place à bord d'un véhicule, a-t-il noté. «Vous pouvez avoir autant de personnes dans un véhicule que vous pouvez en asseoir, et ce peu importe le nombre de ceintures de sécurité dans le véhicule», a-t-il expliqué en anglais.

Toutefois, la loi précise aussi que le conducteur et les passagers sont tenus d'utiliser l'équipement de sécurité qui est disponible à bord du véhicule, donc les ceintures.

Légalement, donc, «si vous respectez ces critères, vous pouvez être 10 dans une minivan», a souligné M. Lamirande.

La loi précise aussi qu'un enfant âgé de moins de 5 ans doit être assis sur un siège adapté à sa taille, à son poids et à son âge et en précise le genre.

Il faudra cependant voir si tous les enfants qui pouvaient être attachés l'étaient et s'ils l'étaient dans le genre de sièges requis. C'est ce que l'enquête démontrera, entre autres données techniques.

STORES EN réclame

PLUS BAS PRIX • PLUS GRAND CHOIX AU PAYS

STORES VERTICAUX

A PARTIR DE 19⁹⁹

36" x 48"

- BAIS DE LUXE • GARANTI 4 VIE
- VERTICAUX en VINYLE 31" x 84" **39⁹⁹**
- VERTICAUX en PVC de QUALITÉ SUPÉRIEURE **49⁹⁹**
- STORES VERTICAUX en TISSU **69⁹⁹**
- STORES VERTICAUX PERLES **89⁹⁹**
- STORES en TISSU DE LUXE **99⁹⁹**
- STORES VERTICAUX en TISSU TISSÉ **129⁹⁹**

TOUT AUTRE FORMAT FABRIQUÉ AU PLUS BAS PRIX!

STORES POUR TOUTES LES PIÈCES... et TOUS LES BUDGETS!

STORES HORIZONTAUX

A partir de **6⁹⁹**

TOILES de FENÊTRES

A partir de **9⁹⁹**

STORES PliSSÉS et CELLULAIRES

A partir de **29⁹⁹**

STORES DE TOILES OPAQUES

Modèle «DELUXE II»

- Vinyle blanc opaque à épaisseur 8 on./3 pli
- Lavables, disponibles en 13 formats

28 1/4" x 58"	9 ⁹⁹	49 1/4" x 70"	19 ⁹⁹
37 1/4" x 70"	11 ⁹⁹	49 1/4" x 82"	24 ⁹⁹
37 1/4" x 82"	15 ⁹⁹	55 1/4" x 70"	27 ⁹⁹
43 1/4" x 70"	16 ⁹⁹	44 1/4" x 70"	31 ⁹⁹
43 1/4" x 82"	19 ⁹⁹	73 1/4" x 70"	32 ⁹⁹

STORES PliSSÉS à INTIMITÉ MOYENNE

Modèle «Entrée»

Faits sur mesure **39⁹⁹**

STORES PliSSÉS SIMILI-LIN

Modèle «Massorade»

Faits sur mesure **54⁹⁹**

STORES CELLULAIRES

Modèle «Medley»

Faits sur mesure **79⁹⁹**

STORES CELLULAIRES

Modèle «Solid Lines»

Faits sur mesure **89⁹⁹**

STORES de BOIS

BOIS VÉRITABLE

A PARTIR DE 44⁹⁹

23" x 42"

Stores de bois véritable **Natura^{md}**

23" x 42"	30" x 64"	43" x 64"
44⁹⁹	87⁹⁹	125⁹⁹
23" x 64"	31" x 64"	44" x 64"
67⁹⁹	89⁹⁹	128⁹⁹
25" x 64"	32" x 64"	46" x 64"
72⁹⁹	93⁹⁹	134⁹⁹
26" x 64"	34" x 64"	48" x 64"
75⁹⁹	99⁹⁹	139⁹⁹
27" x 64"	35" x 64"	52" x 64"
78⁹⁹	102⁹⁹	151⁹⁹
28" x 64"	36" x 64"	58" x 64"
81⁹⁹	105⁹⁹	169⁹⁹
29" x 64"	39" x 64"	60" x 64"
84⁹⁹	113⁹⁹	175⁹⁹

Bas prix! Sélection! Service!

Seul le Marché du Store^{md} peut vous offrir les meilleurs prix parce qu'il est le plus grand manufacturier au pays!

Le Marché du Store^{md} offre une gamme complète de 20,000 styles et couleurs qui sauront plaire à votre décor!

Le Marché du Store^{md} fabrique vos stores sur mesure en un temps record... souvent en moins de 24 hres!

10\$ DE RABAIS

SUR TOUT ACHAT DE 50\$ OU PLUS

20\$ DE RABAIS

SUR TOUT ACHAT DE 100\$ OU PLUS

50\$ DE RABAIS

SUR TOUT ACHAT DE 250\$ OU PLUS

100\$ DE RABAIS

SUR TOUT ACHAT DE 500\$ OU PLUS

UN SEUL COUPON PAR CLIENT, DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ LORS DE L'ACHAT. NE PEUT ÊTRE JUMELÉ À AUCUNE AUTRE OFFRE. NON VALABLE AU CENTRE DE LIQUIDATION.

SHERBROOKE -
2324, rue King Ouest
Tél. 565-0007

ST-HYACINTHE
(450) 771-4266

DRUMMONDVILLE
(819) 478-4983

GRANBY
(450) 777-1099

VICTORIAVILLE
(819) 357-1297

LE MARCHÉ DU STORE^{md}

Montréal • Laval • Lanaudière • Montérégie • Estrie • Centre du Québec
Ville de Québec • Beauce • Saguenay • Outaouais • Ontario • New York
New Jersey • Virginie • Pennsylvanie • Delaware • Michigan • Maryland

Besoins de stores URGENT? STORES FAITS SUR MESURE LA JOURNÉE MÊME!
MÉGA MARCHÉ DU STORE
3500, boul. ST-JOSEPH EST, MONTRÉAL (514) 259-3500
MAISON MÈRE • IMMENSE CENTRE DE LIQUIDATION

L'Atelier Clo Clo ne prend aucun risque

□ Le centre de pré-maternelle utilise un minibus spécialement conçu pour le transport des enfants de quatre ans et cinq ans

Gilles DALLAIRE

Magog

Des parents, il y en avait plusieurs hier matin autour et à l'intérieur du minibus de L'Atelier Clo Clo, à Saint-Élie-d'Orford, pendant les minutes qui ont précédé le départ pour une sucrerie de l'endroit où il emmenait une vingtaine de bambins et bambines de cinq ans.

Cela se comprend: les images de la tragédie qui, jeudi matin, avait coûté la vie à sept enfants à Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet étaient présentes dans toutes les mémoires et les parents voulaient s'assurer que leurs enfants ne couraient pas de risques d'être blessés ou même de perdre la vie en cas d'accident ou tout au moins qu'ils en couraient très peu; ils veillaient donc à ce que chacun attache sa ceinture de sécurité solidement.

Leur présence en plus grand nombre que d'habitude et la touche d'inquiétude que quelques-uns arrivaient difficilement à

cachier n'ont pas offusqué la directrice de L'Atelier Clo Clo, Mme Christine Roy: elle a eu deux enfants qui sont allés à une garderie puis ont fréquenté une classe de pré-maternelle; elle sait qu'on est toujours un peu inquiet quand son enfant participe à une activité qui a lieu en dehors de la garderie ou de la classe de pré-maternelle et qu'on veut que toutes les précautions imaginables soient prises pour qu'il ne lui arrive rien de fâcheux.

Mère poule par nature, donc mère poule avec les enfants confiés à sa garde comme elle l'a été avec les siens, elle ne néglige rien pour qu'à chaque randonnée il en revienne autant qu'il en est parti, que chacun ait tous ses membres à son retour et qu'il ne rêve que de sa prochaine randonnée.

«Notre minibus, c'est un minibus où il y a 20 places. Il est conçu spécialement pour le transport des enfants de quatre ans et cinq ans. Ses sièges sont plus petits que les sièges d'un minibus conventionnel. Ils sont profilés différemment aussi. Ce sont en fait

des sièges d'appoint fixés au plancher. Lorsque nous avons acheté le minibus, il n'y avait pas de ceintures de sécurité pour nos petits passagers. Nous en avons fait installer et nous veillons à ce que chaque enfant boucle la sienne comme il doit le faire avant le départ de chaque randonnée», a-t-elle expliqué.

Mme Roy a ajouté que, quand des enfants sont dans le minibus, il y a toujours deux accompagnatrices et que le minibus subit deux inspections complètes par année. «Si je ne le faisais pas inspecter deux fois par année, je perdrais automatiquement mon permis et j'y tiens à mon permis. D'ailleurs, il est toujours en parfaite condition, pas en cas d'une inspection surprise, tout simplement parce que je veux que les enfants qui montent à son bord soient constamment en sécurité», a-t-elle souligné.

«Au fond, chacun de ces enfants-là est le mien. Je ne voudrais pour rien au monde qu'il arrive quelque chose à un de mes enfants et je prends aucun risque», a-t-elle confié.



La sécurité des enfants en déplacement est un impératif aux yeux de la directrice de L'Atelier Clo Clo, Christine Roy. L'Atelier a d'ailleurs fait l'acquisition d'un minibus spécialement conçu pour le transport des enfants de quatre ans et cinq ans.

Le recours au véhicule personnel est hors de question chez Poil de peluche

René-Charles QUIRION

Sherbrooke

La tragédie qui touche la communauté de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet dans la Mauricie aurait tout aussi bien pu se produire dans un des nombreux centres de la petite enfance de la région de l'Estrie. Au lendemain de la tragédie, à Weedon comme partout ailleurs, on est conscient du danger lors de transport d'enfants.

La coordonnatrice du Centre de la petite enfance Poil de peluche à Weedon, Gisèle Bourque, indique que ses éducatrices sont catégoriques: jamais elles ne prendront le risque de transporter des enfants à bord de leur véhicule personnel. Ironie du sort, cette question est même revenue à l'ordre du jour d'une réunion d'équipe du CPE en début de semaine.

«À chaque année c'est la même question qui revient: Comment faire des activités intéressantes au plus bas coût possible? Étant donné que les budgets sont limités, nous faisons moins d'activités pour être capable de toujours se payer des autobus», indique Mme Bourque.

Responsable de huit CPE en milieu familial, le centre de la petite enfance de Weedon exige de ses collaborateurs que tous les déplacements soient justifiés et que les limites de places soient respectées. Gisèle Bourque aime mieux priver les enfants d'une sortie que de compromettre leur sécurité.

Secouée par la tragédie qui a emporté sept enfants, Gisèle Bourque ne peut s'empêcher de penser que nul n'est à l'abri de ce genre de tragédie. Elle considère que ce triste événement vient renforcer le sentiment de rigueur déjà imposée au centre de la petite enfance de Weedon.

«Je pense que nous n'aurons même pas besoin de sensibiliser nos centres en milieu familial. L'horreur de cette tragédie fait son oeuvre», poursuit Mme Bourque.

La sécurité des enfants lors des déplacements extérieurs se finance avec une vente de chocolat à Weedon.

«Nous allons à la cabane à sucre dans deux semaines. Soyez certains que nous allons porter une attention particulière aux autorisations des parents et à la sécurité lors des transports», assure Mme Bourque.

Le centre de la petite enfance Poil de peluche n'a pas reçu d'appels de parents inquiets. Par contre, certains lui ont parlé de l'événement jeudi fin de journée.

Des parents secoués

Les quelques parents rencontrés au Centre de la petite enfance Poil de peluche étaient secoués par une tragédie qui touche des enfants de l'âge des leurs. Sans être plus sévère à l'endroit du CPE, Réjean Dumas, estime que tous les parents vont prendre conscience de l'importance de la sécurité lors des déplacements.

«Les normes ne sont pas là pour rien. Il ne faut pas les dépasser. Malgré tout, j'ai beaucoup de sympathie pour les familles touchées par ce drame. On ne souhaite à personne de vivre ce genre d'événement», souligne M. Dumas qui venait chercher son fils Marc-Antoine.

Mère d'un garçon de 4 ans, Guylaine Arsenault, explique que l'accident de la Mauricie a été, pour elle, un choc.

«Lorsque Kevin partira pour une activité, je vais vouloir tout savoir», explique Mme Arsenault.

De son côté, Jocelyne Dallaire, pense que la formule du transport en autobus qui a cours au CPE Poil de peluche est une excellente solution.

«C'est certain que je vais être plus inquiète dans les futures sorties de mon fils. Si un jour, il doit se déplacer avec quelqu'un d'autre, je vais m'assurer qu'il ait sa place avec une ceinture de sécurité», mentionne Jocelyne Dallaire.



Gisèle Bourque



Réjean Dumas



Guylaine Arsenault



Jocelyne Dallaire

Les freins

QUÉBEC - Aux États-Unis, où un ménage sur deux finit par un divorce, les familles monoparentales représentent 30% des familles avec enfants. Seule-ment 10% des familles correspondent à la définition de classique.

Le nombre des ménages monoparentaux devrait être trois fois plus élevé que la population environ. La transition démographique entraîne une compensation dans le nombre de ménages accrus entre 1986 à 1991.

La société marquée par l'individualisme. Depuis une quinzaine d'années, la société s'oriente vers le libéralisme et l'anticonformisme. Le phénomène de la délinquance juvénile est un exemple des symboles de cette société.

Qu'est-ce que les symboles? Ce sont des signes qui nous permettent de reconnaître les choses. Les symboles sont des signes qui nous permettent de reconnaître les choses.

LE CONSOMMATEUR
 2000 - Prédire le futur est une activité de tout con-
 prédateurs et les
 nombreux et même
 incertains. Les économistes qui pré-
 sévères des conséquences que nous
 se tromper, interférents, et
 rigueur bien toujours la justesse
 prévision.

UNIROYAL

Votre voiture est prête!

<p>Inspection préventive en 35 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de ventilation et climatisation • Système de refroidissement • Circuit électrique • Permutation des roues et inspection des freins aux quatre roues • INCLUS! Nettoie-vitres (500 g) <p>54⁹⁵\$</p> <p>UN PRIX SANS MAUVAISE SURPRISE</p>	<p>Vidange d'huile**</p> <p>incluant une inspection en 15 points</p> <p>28⁹⁵\$</p>	<p>Balais essuie-glace d'été</p> <p>«Toute Saison Plus»</p> <p>De 7⁹⁹\$ À 12⁹⁹\$</p>	<p>Cire «Jet Glaze»</p> <p>(500 ml)</p> <p>4⁹⁹\$</p>
<p>Pneu Uniroyal Tiger Paw ASC</p> <p>INCLUS! Pose, valve et équilibrage P155/80R13</p> <p>44⁹⁵\$</p>	<p>Freins DuraStop™ (avant)*</p> <p>À partir de 119⁹⁵\$</p>	<p>Nettoyeur universel</p> <p>(500 ml)</p> <p>2⁹⁹\$</p>	<p>Nettoyant pour tissus</p> <p>(350 ml)</p> <p>4⁹⁹\$</p>

Service Goodwrench

Bien fait. À temps.

Ces offres s'appliquent à la plupart des voitures ou camionnettes GM. Voir les conditions chez les concessionnaires participants. Toutes taxes et droits en sus. Prix en vigueur jusqu'au 30 juin 2000. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. *À l'exception des Corvettes et des camions à moteur diesel. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire du Service Goodwrench de GM ou composez sans frais le 1 800 463-7483 ou visitez notre site internet au www.gmcanada.com.

Un propriétaire réclame le déménagement de quatre maisons mobiles

Évincé pour un droit de passage

Gilles DALLAIRES

OMERVILLE

Norman Gordon aura 73 ans dans quelques jours. Il y a huit ans qu'il vit à Omerville dans une maison mobile installée rue Poirier. C'est un boute-en-train qu'on voit de temps en temps dans des saynètes où il joue le plus souvent le rôle d'un homme plus très jeune exploité financièrement par une nièce.

Il n'a pas du tout le cœur à rire ces temps-ci. Comme trois voisins, il a reçu dernièrement un avis d'éviction du propriétaire du terrain où est installée sa maison mobile: il doit partir au plus tard le 31 août prochain.

La raison invoquée par le propriétaire, c'est qu'il a sur les quatre terrains un droit de passage qu'il veut exercer.

Norman Gordon ne nie pas l'existence de ce droit de passage mais il ne croit pas qu'il y ait péril en la demeure et que le propriétaire soit aussi pressé de l'exercer qu'il le laisse entendre. Il craint aussi qu'un déménagement ne finisse par lui coûter une petite fortune et, c'est là où le bât le blesse le plus, il ne se voit pas vivre ailleurs que là où il vit depuis huit ans.

«C'est tranquille, il y a des arbres, il y a des oiseaux, les voisins sont gentils, ça ne coûte pas cher de louer, 80 \$ par mois seulement, ça ne coûte pas cher de taxes non plus, 500 \$ par année tout au plus, c'est vraiment un petit paradis pour mes voisins et moi», affirme-t-il.



Photo La Tribune, Gilles Dallaire

Rien qu'à penser qu'il pourrait être obligé de déménager sa maison mobile du terrain où il l'a installée en 1992, Norman Gordon prend panique.

Il n'a pas la moindre idée de l'endroit où il irait s'il était forcé de partir. «Si je m'en vais dans un autre parc de maisons mobiles, le loyer de mon terrain va me coûter dans les 200 \$ par mois au moins. De plus, même si je l'ai toujours bien entretenue, ma maison mobile est moins jeune que quand je l'ai achetée et un déménagement pourrait lui causer des dommages. Je n'ai pas envie non plus d'aller vivre dans un immeuble à loge-

ments. Il y a le prix et il y a surtout le fait que je serai dans un milieu tout à fait différent de celui où je vis présentement. C'est ici que j'aime vivre et c'est ici que je veux continuer à vivre», souligne-t-il.

Même si le propriétaire du terrain est disposé à respecter les obligations qu'il a envers lui en cas d'éviction, c'est-à-dire à lui faire grâce de trois mois de loyer et à prendre à sa charge le coût du déménagement de sa maison mobile, Norman Gordon ne veut rien entendre.

«Je suis chez moi ici et je veux y rester», ré-

pète-t-il.

Comme ses voisins, il a demandé à la Régie du logement de refuser au propriétaire du terrain l'autorisation d'exercer son droit de passage. Il ne sait pas encore à quelle date sa requête et celles de ses trois voisins seront entendues. Il se propose aussi d'attirer l'attention du conseil municipal d'Omerville sur le problème que ses voisins et lui vivent.

«Je ne sais pas si vais gagner mais une chose est certaine: je vais me battre jusqu'au bout pour avoir le droit de rester ici», affirme-t-il.

Même si cela fait mal à quelques-uns

Un problème à résoudre

Omerville (GD)

«C'est n'est pas de gaieté de cœur que nous réclamons le déménagement de quatre maisons mobiles installées sur le terrain que nous avons acheté il y deux ans mais nous sommes aux prises avec un problème que nous devons résoudre même si cela fait mal aux propriétaires de ces maisons mobiles.»

Ce problème, selon un des propriétaires du terrain, M. Alain Poirier, c'est l'illégalité de la présence de maisons mobiles à cet endroit et, comme si cela ne suffisait pas, l'existence d'un droit de passage là où ces maisons mobiles sont installées.

«Le terrain a une vocation industrielle, non pas une vocation résidentielle. On ne devrait donc y trouver aucune maison. Si on y en trouve, c'est qu'à un moment donné il y a eu quelqu'un qui a fermé les yeux. Même s'il y a eu tolérance pendant plusieurs années, cela ne légalise pas l'occu-

pation résidentielle du terrain. C'est une situation qui n'a pas sa raison d'être et doit être corrigée», fait valoir M. Poirier.

Il ajoute qu'en plus d'avoir une vocation industrielle le terrain est borné à son extrémité sud par le parc industriel de Magog.

«Supposons que Magog vende ce terrain à une entreprise qui exige d'y avoir accès par une rue débouchant directement sur le boulevard Bourque, cette rue, il faudra bien la construire et elle devra passer là où sont installées les maisons mobiles dont nous demandons le déménagement car c'est seulement sur ce terrain qu'un droit de passage a été concédé. Nous n'avons pas le choix», affirme-t-il.

M. Poirier se dit convaincu qu'en faisant grâce de trois mois de loyer aux propriétaires des quatre maisons mobiles, dont il réclame le déménagement, et en assumant le coût du déménagement des maisons il offre un dédommagement raisonnable et équitable.

Le policier Saint-François opte pour un procès devant jury

Charlaine LAPLANTE

Drummondville

M. Normand Corriveau, l'avocat d'Yvon Saint-François, le policier du Service de la sécurité publique de Drummondville accusé d'at-

touchement et d'agression sexuelle sur un enfant de moins de 14 ans, a enregistré, hier matin, un plaidoyer de non-culpabilité.

L'accusé, lui, n'a pu se présenter au palais de justice de Drummondville pour sa comparution. À la suite de son arrestation, le 15 février dernier, l'homme de 53 ans a dû être admis au département de psychiatrie de l'Hôpital Sainte-Croix.

Ainsi, Me Corriveau a représenté son client qui demandait un procès devant juge et jury.

Dans cette cause, le procureur de la Couronne, Me Caroline Fontaine, provient de Longueuil.

Par ailleurs, la procédure a servi à la communication de la preuve.

À la suite d'une plainte déposée le 17 janvier dernier, une enquête avait été instituée par le Service de la sécurité publique sous la direction de la Sûreté du Québec. Les informations amassées avaient conduit à l'arrestation de l'agent Saint-François à son domicile de la rue Saint-Albert à Drummondville et à sa mise en accusation.

Comme l'individu avait comparu devant un juge de paix et avait été libéré sous conditions, il devait se présenter hier

NOMINATION

M. Roger Giroux, président de VIANDES GIROUX (1997) INC., chef de file dans le domaine des viandes depuis plus de 45 ans, est heureux de vous annoncer la nomination de M. ROGER LEMAY à titre de représentant des ventes.



M. Lemay saura vous guider de part sa vaste expérience dans le domaine. Vous pouvez rejoindre M. Lemay au

VIANDES GIROUX
1997
Centre de valorisation des viandes de l'Estrie
250, rue Pinard
East Angus (Québec) J0B 1R0
Tél. : (819) 832-1212
Sans frais : 1 888 814-1212
Télécopieur : (819) 832-1551

Un seul et même événement, survenu en août 1997, lui est reproché. L'agression n'aurait pas eu lieu alors que le policier était dans l'exercice des ses fonctions. La victime serait un enfant de sexe féminin.

À la suite des mises en accusation, Yvon Saint-François a été suspendu sans solde jusqu'à la fin des procédures judiciaires. S'il est reconnu coupable, il sera cité en discipline.

Le policier était en fonction depuis 1967. Il était à seulement quelques mois de la retraite.

Yvon Saint-François devra se présenter en cour le 14 avril prochain.



30 000\$ à gagner

La Tribune
ENRICHIT VOTRE QUOTIDIEN
DEPUIS 90 ANS



Dans le cadre de notre promotion, le septième tirage a été effectué par Pierre Vallée, contrôleur à La Tribune en présence de André Custeau, directeur du tirage.

Mme Julie Harvey de Sherbrooke
M. Roma Blouin d'East Angus
M. Germain Boisvert de Victoriaville
Mme Yolande Boucher d'Asbestos
Mme Denise Dupuis de Rock Forest

bon d'achats de 50 \$
bon d'achats de 50 \$
bon d'achats de 50 \$
bon d'achats de 50 \$
Un ordinateur

Invitation spéciale



CHAMBRE DE
COMMERCÉ ET D'INDUSTRIE
MAGOG-ORFORD

Bonne chance
aux organismes et
entreprises en lice!

SOIRÉE GALA

2000

Samedi 25 mars à 18 h

à l'Hôtel Chéribourg

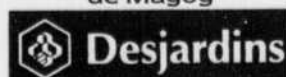
C'est sous un ciel étoilé que l'événement vous transportera dans un autre univers...

Soyez des nôtres afin de pouvoir vivre une expérience sans pareil.

Au sommet de la gloire...

C'est toute une histoire!

Les Caisses Populaires
de Magog



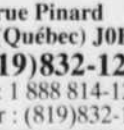
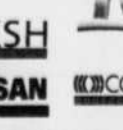
Réservez maintenant

Repas, table d'hôte 85 \$/personne
vin et cocktail compris (taxes en sus)

(819) 843-3494



LaTribune



Facture de 356 millions \$ aux municipalités

Le Haut-Saint-François retient ses paiements

René-Charles QUIRION

Cookshire

Les 17 maires de la MRC du Haut-Saint-François se joignent au mouvement de contestation de la facture de 356 millions \$ imposée aux municipalités en versant leur cotisation dans le Fonds spécial de développement local de la MRC du Haut-Saint-François.

Déjà la municipalité d'East Angus s'était jointe au mouvement de contestation, vendredi dernier, en annonçant son intention de ne pas payer la facture de 207 000 \$ qui lui est imposée. Suivant le mouvement des municipalités riveraines du lac Massawippi, le maire Stephen P. Gauley avait annoncé publi-

quement son intention de contester la facture de Québec. En début de semaine, la MRC Brome-Missisquoi a emboîté le pas à son tour.

«C'est une belle occasion pour les municipalités de faire front commun. Si on laisse passer l'occasion, on perd notre chance de se faire entendre comme les secteurs de la santé et de l'éducation», estime la mairesse de Westbury, Cécile Tellier-Roy qui a proposé la résolution aux autres membres de la table des maires du Haut-Saint-François.

Celui qui a appuyé la motion de retenir le paiement de la facture aux municipalités, Stephen P. Gauley, n'est pas tendre à l'endroit du dernier budget Landry qui n'offre rien aux municipalités.

«Le gouvernement rit de nous autre. Sans entente avec les deux unions de municipalités, il nous enlève la TGE en pensant que nous retournerons négocier avec le sourire. Il force les municipalités à aller piger dans les poches des contribuables. Il faut être solidaire pour que le gouvernement comprenne que c'est assez», affirme le maire Gauley.

Le préfet de la MRC du Haut-saint-François, Gilles Goddard, indique que les municipalités du Haut-Saint-François ne refusent pas de payer, mais retiennent l'argent jusqu'à ce qu'un règlement intervienne entre Québec et l'Union des municipalités du Québec.

«J'ai trouvé le gouvernement fen-

dant avec son dernier budget. Les seuls qui sont ridiculisés dans la société, ce sont les municipalités. La Fédération des municipalités du Québec n'a pas pris position, mais encourage les municipalités à poser des gestes concrets», poursuit M. Goddard.

Le préfet réfute la thèse de Claude Boucher qui estime qu'un refus de payer la facture du gouvernement est un geste de désobéissance civile.

«J'aurais une question à poser à Claude Boucher, lui qui a travaillé dans le domaine social. Quand un parent agit en tyran avec son enfant, que doit-il faire?», questionne Gilles Goddard.

Les municipalités de Cookshire, de Bury, du Canton d'Eaton et de Ling-

wick, qui ont déjà fait parvenir leur chèque au gouvernement, trouveront un moyen pour faire bloquer leur paiement au cours des prochains jours.

Gilles Goddard ajoute que les municipalités font en plein ce que Bernard Landry propose aux citoyens de faire auprès des municipalités récalcitrantes: Ils crient en diable.

«Devant une telle injustice, les municipalités se doivent de réagir. Nous n'avons jamais dit que nous investirions ces sommes dans des dépenses juridiques. Nous allons simplement placer notre paiement en fiducie jusqu'à ce que cette injustice, que nous dénonçons haut et fort, soit réglée», affirme le préfet de la MRC du Haut-Saint-François.

Avec l'autorisation du MEF

Weedon procède au dynamitage de la rivière aux saumons

Weedon (RCQ)

Pour pallier aux inondations répétitives de la rivière aux saumons sur leur territoire, les autorités municipales de Weedon ont tenté, hier, de créer un passage pour les glaces.

Le directeur général à Weedon, Émile Royer, explique que le but de l'opération est de prévenir les inondations qui menacent à chaque année les quelque 450 résidences riveraines de la rivière aux saumons.

«C'est à l'embouchure de la rivière Saint-François et aux saumons que l'embâcle se forme. Nous tentons donc de laisser aux glaces toute la place nécessaire pour rejoindre la Saint-François sans problème», indique M. Royer.

Une première expérience

Cette expérience est tentée pour la première fois à Weedon. Avec l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les employés

municipaux et une firme de spécialistes en explosifs ont essayé de former un passage long de 2500 pieds. Après plus d'une journée d'efforts, les autorités municipales ont décidé de cesser les travaux, alors qu'un passage d'environ 600 mètres avait été dégagé sur la rivière aux saumons.

«Nous allons attendre que les glaces s'amincissent et que la température se réchauffe avant de poursuivre. Pour l'instant, c'est le maximum que nous pouvons faire», estime le directeur général à Weedon.

Ces travaux de prévention occasionnent des déboursés de l'ordre de 5000 \$ par jour pour cette municipalité du Haut-Saint-François.

«Cette somme n'est rien comparativement aux coûts engendrés par des inondations. Les riverains semblaient heureux de constater que nous tentons de leur éviter d'autres inondations», poursuit M. Royer.



Photo La Tribune, René-Charles Quirion
Des employés municipaux de Weedon se sont affairés toute la journée à tenter de créer un passage pour les glaces sur la rivière aux saumons.

H&R BLOCK



Claire Lévesque, Pierrette Rousseau, Emile Gosselin, Guylaine Poulin et à l'avant Marielle Gravel.

Toujours la même équipe pour mieux vous servir. Maintenant au:

541, rue King Est
(anciennement Restaurant Le Poélon)
Sherbrooke (Québec)
346-0034

POUR VOTRE IMPÔT

PAF

Programme • Avantage • Fleurimont

De l'argent qui reste dans vos poches

Construction ou rénovation, le PAF peut vous faire bénéficier d'un avantage fiscal très intéressant.

Avantage construction

Un crédit de taxes foncières réparti de la façon suivante :

- Première année = 75 %
- Deuxième année = 50 %
- Troisième année = 25 %



Avantage rénovation

Un crédit de taxes foncières tenant compte de l'augmentation de la valeur résultant des travaux et réparti de la façon suivante :

- Première année = 100 %
- Deuxième année = 100 %
- Troisième année = 100 %



Pour connaître tous les détails et les conditions d'admissibilité au PAF, communiquez avec nous dès maintenant.

Hôtel de ville de Fleurimont

Téléphone : 1-819-565-9954 • www.ville.fleurimont.qc.ca

Ville de Fleurimont
Tout près de vous



La puissance du

- IMPLANTATION ET
- SUPPORT INFORMATIQUE EN COMPTABILITÉ DE GESTION
- PRINCIPAUX LOGICIELS : AVANTAGE ET FORTUNE 1000

partenariat

Vérification • Fiscalité • Consultation
Planification financière personnelle

Le Groupe Mallette Maheu
Associé à Arthur Andersen

2727, rue King Ouest, bureau 300
Sherbrooke (Québec) Canada J1L 1C2
Tél. : (819) 823-1616 Fax : (819) 564-8078

Pour des infrastructures sportives

Molson répète son programme de subventions

Pascale BRETON

Rock Forest

Les bénévoles désireux de rénover et d'améliorer les infrastructures sportives et récréatives de leur municipalité peuvent de nouveau cette année faire appel aux subventions de l'ÉquipAction de Molson.

Le programme national de subventions de la compagnie revient ainsi pour une troisième année. Lors des deux premières éditions, 61 projets ont été réalisés dans diverses municipalités de l'Estrie, pour une somme totale de 380 000 \$.

«Le projet initié en 1998 ne devait durer que deux ans, mais on sent vraiment un intérêt de la part du public alors on revient pour une troisième fois. La valeur du projet est fondamentale puisqu'elle répond aux besoins de gens et surtout dans les petites localités, on sent que les gens ont le goût de s'activer», explique Monique Dépatie, coordonnatrice au programme Molson Canada pour la région du Québec.



Photo Imacom, par Claude Poulin
Dans l'ordre habituel, le coordonnateur d'ÉquipAction Molson en Estrie Alain Grenier, la coordonnatrice de la région du Québec, Monique Dépatie, le commentateur sportif Michel Bergeron et Réjean Bergeron, agent des ventes chez Molson, qui sont venus annoncer hier la tenue d'une troisième édition du programmes EquipAction Molson.

Le programme s'adresse aux bénévoles qui ont l'envie de réparer, d'améliorer ou de réaménager certaines infrastructures sportives ou récréatives de leur localité. En ce sens, ils peuvent faire une demande de subvention pour combler les frais du matériel requis à cette fin, mais non pour payer des employés.

Le projet doit se réaliser entre les mois de mai et octobre, tout en ne nécessitant que cinq jours d'ouvrage au maximum. Les subventions peuvent aller de 50 \$ à 5000 \$ et il est possible de se procurer une demande dans les bureaux de Molson dans chaque région du Québec.

200 projets retenus

L'an dernier, plus de 200 projets ont été retenus à travers la province par le comité de sélection formé notamment du commentateur sportif Michel Bergeron, de la patineuse Nathalie Lambert et de l'animateur Michel Beaudry. Pour une troisième fois, Michel Bergeron se dit d'ailleurs content d'y être associé.

«Ce programme favorise le bénévolat et nous en avons tous besoin. Et ce qu'on constate en étudiant les projets, c'est qu'on aimerait dire "oui" à chacun, parce qu'il y a des bonnes idées, et aussi que les subventions agissent comme élément déclencheur pour grossir un projet», lance M. Bergeron.

Ainsi, l'ÉquipAction a fourni une somme de 1500 \$ pour des estrades intérieures et extérieures à Weedon, un projet total de 8000 \$, tandis que Cookshire a reçu une somme de 3000 \$ pour un projet d'envergure de 40 000 \$, pour construire une patinoire pour patins à roues alignées.

«Cette année, on invite aussi les gens de la ville même de Sherbrooke à nous envoyer leur idée de projet», invite aussi Mme Dépatie. Chaque région du Québec obtiendra une somme proportionnelle aux demandes envoyées dans cette région. Une seule subvention sera accordée par projet et il est important que ce soit des personnes bénévoles qui fassent les demandes.

Vente Soleil

DEMANDEZ
NOTRE BROCHURE
COLLECTION 2000



SPA

à partir de

49\$ / MOIS*

PLAN DE FINANCEMENT DISPONIBLE
(VOIR DÉTAILS EN MAGASIN)

HORS-TERRE

à partir de

26\$ / MOIS*

PLAN DE FINANCEMENT
DISPONIBLE
(VOIR DÉTAILS EN MAGASIN)

CONSULTEZ
NOTRE SITE
INTERNET :

www.clubpiscine.ca

CREUSÉE

à partir de

101\$ / MOIS*

PLAN DE FINANCEMENT
DISPONIBLE
(VOIR DÉTAILS EN MAGASIN)

**GAGNEZ
VOTRE ACHAT
20
PISCINES OU SPAS**

A CHAQUE SEMAINE
JUSQU'AU 24 JUIN 2000,
TOUS CEUX QUI AURONT ACHETÉ
UNE PISCINE HORS-TERRE,
UNE PISCINE CREUSÉE
OU UN SPA
AURONT LA CHANCE
DE GAGNER LEUR ACHAT
JUSQU'À CONCURRENCE
DE 5000 \$.
BONNE CHANCE !

Durant la semaine du 28 février 2000
M. Stéphane Lefrançois
de Pointe-aux-Trembles
a gagné son achat de
4350 \$.
Félicitations !

COMPEX



Ensemble comprenant
4 chaises à lanières
et une table vitrée de 42 po
ou 2 chaises bar et
une table bar de 24 x 24 po.

Price Club
199⁰⁰

VERANDA VICEROY



Ensemble en aluminium
vert incluant
4 chaises à bandoulière
à dossier bas et
une table ronde de 42 po.

À partir de
499⁰⁰

COMPEX LE PARC



Ensemble en aluminium
gratit incluant
4 chaises à dossier haut
et une table de 38 x 54 po.

À partir de
599⁰⁰

BORDEAUX



Ensemble en fonte
d'aluminium incluant
4 chaises, 4 coussins
et une table rectangulaire
de 40 x 70 po.

Price Club
1299⁰⁰

*SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT. TAUX SUJET À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS. VOIR DÉTAILS EN MAGASIN.
SPÉCIAL MEUBLES - SUR TOUT ACHAT DE MEUBLES DE PATIO DE 599 \$ ET PLUS EFFECTUÉ AVANT LE 15 AVRIL 2000, NOUS LIVRONS ET INSTALLONS GRATUITEMENT AVANT LE 17 AVRIL.

CERTAINS ARTICLES ET/OU CERTAINES PROMOTIONS PEUVENT VARIER D'UN CLUB PISCINE À UN AUTRE. - PHOTOS À TITRE D'ILLUSTRATION.

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30
Jeudi et vendredi 9 h à 21 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 11 h à 17 h

4796, boul. Bourque, Rock Forest
(819) 822-CLUB (2582)

Solutions
CLUB
PISCINE

National

Les hôpitaux accueillent bien le budget Landry

Marie TISON
Montréal (PC)

L'injection de nouvelles sommes dans la santé ne règlera pas tous les problèmes, mais il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

C'est ce qu'a déclaré la présidente de l'Association des hôpitaux du Québec, Mme Marie-Claire Daigneault-Bourdeau, en entrevue hier.

«Ça démontre une volonté de hausser la base budgétaire des établissements, a-t-elle affirmé. On a compris, au ministère et au gouvernement, que les établissements étaient sous-financés.»

Mme Daigneault-Bourdeau n'a pas voulu commenter en détail le projet de loi qu'entend déposer le ministre de la

Santé Pauline Marois pour mettre fin aux déficits dans les hôpitaux, expliquant qu'il fallait d'abord en prendre connaissance.

«Toute loi qui chercherait des coupables n'aurait pas notre faveur», a-t-elle lancé.

Dans le budget qu'il a présenté mardi, le ministre des Finances Bernard Landry a alloué 2,7 milliards \$ à la santé. Le gouvernement a notamment décidé d'éponger les 462 millions \$ de déficits accumulés par les hôpitaux l'année dernière, et d'injecter 400 millions \$ par année pour éviter que de tels déficits ne réapparaissent.

«C'est une reconnaissance du sous-financement», a déclaré Mme Daigneault-Bourdeau. M. Bouchard et Mme Marois ont reconnu que les déficits étaient là parce qu'il y avait des services qui avaient été rendus.»

Mme Daigneault-Bourdeau a affirmé que le Québec était la province canadienne qui dépensait le moins per capita dans les services de santé. Il s'agit également de la province dont la population vieillit le plus vite, en raison notamment de son faible taux de natalité.

«Il faut prendre cela en compte, a-t-elle déclaré. Il faut prendre des décisions matures, lucides, pour qu'on puisse préserver les valeurs fondamentales d'accessibilité.»

Elle a soutenu qu'il n'y avait pas que les hôpitaux qui devaient analyser leur performance, mais les autres établissements, les régies, le ministère, et «pourquoi pas», le ministère des Finances.

Sur les 400 millions \$ d'argent neuf, le gouvernement québécois devrait affecter 200 millions \$ à l'augmentation des services à la population,

de façon à réduire les listes d'attente. Il affectera l'autre 200 millions \$ à l'acquisition d'équipements médicaux.

«C'est un pas dans la bonne direction», a déclaré Mme Daigneault-Bourdeau. Ça devrait nous donner un peu plus d'oxygène.»

Plafond

La présidente de l'Association des hôpitaux du Québec n'a pas manifesté un très grand enthousiasme à l'idée de fixer un plafond aux dépenses de la santé.

«Ce que nous voulons, c'est avoir les coudées franches, avoir les moyens de donner les services, a-t-elle déclaré. Nous souhaitons également que notre ministre de la Santé ait les coudées franches.»

C'est jeudi que le ministre Landry a déclaré que le Québec devra un jour

fixer un plafond aux dépenses en matière de santé, soit un certain pourcentage de son produit national brut.

Le regroupement de jeunes travailleurs et professionnels Force Jeunesse a cependant dénoncé cette idée, soutenant que le gouvernement devrait plutôt s'assurer une marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins croissants dans le domaine de la santé.

«Plutôt que de se départir de ses surplus par des baisses d'impôts trois fois plus importantes que promises lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement aurait dû mettre de l'argent de côté pour prévenir l'augmentation rapide des coûts de santé, sans avoir à réduire les services à la population ou imposer un plafond», a déclaré le président de Force Jeunesse, M. Martin Koskinen, dans un communiqué émis hier.

Boisclair dépose un programme pour sortir les jeunes du BS

Pierre APRIL
Québec (PC)

Le ministre de la Solidarité sociale André Boisclair veut offrir autre chose qu'un chèque de bien-être aux jeunes qui se présentent pour la première fois à l'aide sociale.

Hier, en conférence de presse, il a lancé le programme Solidarité jeunesse qui prévoit l'injection d'une somme de 84 millions \$ sur deux ans dans le développement de nouvelles avenues pour les jeunes.

«Avec Solidarité jeunesse, a-t-il expliqué, nous commençons à revoir nos façons de faire, nous développons une approche plus globale des besoins, nous travaillons avec les communautés et nous leur donnons plus de prise quant à l'avenir de ces jeunes.»

Le document d'analyse déposé avec le programme montre que, pour la plupart, les jeunes qui vont à la sécurité du revenu n'ont ni compétence et ni expérience de travail significative. Il souligne qu'entre janvier et décembre 1999, parmi les jeunes dont la scolarité est connue, 70 pour cent des prestataires aptes au travail de moins de 21 ans -ils étaient plus de 15 000 l'année dernière- ne possédaient pas une 5e année du secondaire.

Le plan Boisclair prévoit une participation volontaire des jeunes et il est bien dit que le refus de s'engager dans la démarche n'entraînera aucune sanction.

La démarche est progressive et personnalisée et sera mise en oeuvre dans toutes les régions du Québec grâce à l'appui d'organismes communautaires familiers avec l'insertion professionnelle des jeunes.

«Les jeunes, a précisé M. Boisclair, devraient normalement, par une démarche correctement faite, retrouver l'estime d'eux-mêmes et développer des habiletés souples qui leur permettent, à moyen ou long terme, de mieux intégrer le marché du travail.»

Le ministre est cependant conscient que Solidarité jeunesse ne répondra pas aux besoins de 100 pour cent des jeunes, qu'il y a des cas lourds chez les exclus ou les marginaux qui risquent de ne pas être rejoints.

Pour mesurer la réussite de Solidarité jeunesse, le ministre propose un objectif national, soit 75 pour cent de jeunes aux études, en emploi ou en formation 18 mois après leur demande à la sécurité du revenu. «Si nous atteignons la cible, a-t-il dit, 10 500 jeunes seront en marche vers leur pleine intégration.»

Nouvelles demandes d'aide sociale acceptées en 1999

Adultes prestataires de moins de 21 ans

Régions	Dem.	%
Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine	436	2,8
Bas St-Laurent	629	4,0
Côte-Nord et Nord-Québec	480	3,1
Saguenay Lac-St-Jean	915	5,9
Québec	1 356	8,7
Chaudières-Appalaches	534	3,4
Mauricie	874	5,6
Centre-du-Québec	539	3,5
Estrie	750	4,8
Montérégie	2 008	12,9
Ile de Montréal	3 893	25,0
Laval	323	2,1
Lanaudière	653	4,2
Laurentides	813	5,2
Outaouais	709	4,6
Abitibi-Témiscamingue	645	4,1
Central	5	0,0
Inconnue	0	0,0
Total	15 562	100

Ministère de la solidarité sociale

Michèle Lecavalier -- (PC)

Bouchard et Parizeau comparés à Hitler

Le droit de parole n'est pas absolu, tranche un juge

Pierre APRIL
Québec (PC)

Lorsqu'il a comparé Lucien Bouchard et Jacques Parizeau à Adolph Hitler, le courtier en valeurs mobilières montréalais Richard Lafferty a dépassé les bornes acceptables dans une société démocratique, estime le juge Luc Lefebvre en le condamnant à verser 40 000 \$ plus les frais conjointement aux demandeurs.

La porte-parole du premier ministre Bouchard, Christiane Miville-Deschênes, a laissé entendre hier que son patron ne souhaite pas commenter le jugement mais il n'en demeure pas moins qu'il «considère qu'un tel jugement démontre clairement qu'il y a des limites qu'un citoyen ne peut pas franchir quand il s'adresse à des hommes publics ou qualifie leurs gestes».

Le jugement de la Cour supérieure sera cependant contesté en Cour d'appel, a immédiatement annoncé Mark Banty, l'avocat de M. Lafferty. Il a même indiqué qu'il est prêt à se rendre jusqu'en Cour suprême pour faire invalider le jugement Lefebvre.

L'objet du litige entre M. Lafferty et MM Bouchard et Parizeau remonte au mois de janvier 1993 alors que l'homme d'affaires et courtier a publié dans une lettre d'affaires adressée à 275 abonnés que le nationalisme québécois défendu

pas les Parizeau, Bouchard et l'ensemble des partisans de la souveraineté n'est ni plus ni moins qu'une forme de tribalisme.

M. Lafferty est allé jusqu'à dire que cette forme de nationalisme québécois s'apparente à une forme de démagogie qu'il n'a rien à envier «à ce que Hitler a fait».

Le juge Lefebvre a effectivement souligné dans son jugement que même si les hommes et femmes politiques doivent s'attendre à être critiqués, il n'en demeure pas moins «qu'il y a des limites qui ne peuvent pas être dépassées» et que dans le cas des MM Bouchard et Parizeau, «cette limite a été dépassée».

Dans leur poursuite contre M. Lafferty, les deux hommes politiques réclamaient des indemnités de 150 000 \$ chacun. Le juge, cependant, ne leur a accordé qu'une somme totale de 40 000 \$ plus les frais en précisant que les deux demandeurs ont eux-mêmes qu'il s'agissait d'une question de principe et non pas d'argent et que, de toute façon, ils songeaient à remettre tout gain pécuniaire à des oeuvres de charité.

Dans leurs témoignages, Bouchard a indiqué que la forme de nationalisme qu'il défend respecte les grandes valeurs de démocratie et de tolérance et Parizeau, qui est présentement en France, a souligné qu'il n'avait pas apprécié d'avoir été comparé «au plus monstrueux des tueurs» de l'histoire de l'humanité.

GSE 2000 Groupe Services Financiers 2000

Des conseillers d'expérience...

«À l'écoute des gens»
vos conseillers en sécurité financière



Laurent Rosa
30 ans d'expérience



Gilles Bélanger A.V.A.
35 ans d'expérience



Réjean Bisson
30 ans d'expérience



Grégoire Rosa
30 ans d'expérience



Éric Bucsi
10 ans d'expérience



Réal Denis
10 ans d'expérience



Éric Pouliot
3 ans d'expérience
(Accident-maladie)

et plusieurs autres associés.

Des produits de qualité...

ASSURANCE SALAIRE-ASSURANCE VOYAGE : sept compagnies d'assurance spécialisées dans différents métiers, professions et travailleurs autonomes (garagistes, routiers, fermiers, coiffeurs, etc.)

PLACEMENTS : fonds distincts, REER, FEER, produits de retraite impossibles ou non impossibles. Capital de base garanti, rendement élevé.

ASSURANCE-VIE : dans le but de mieux vous servir, nous avons sélectionné plus de 20 compagnies d'assurance. Certaines sans examen médical.

Tél. : (819) 847-4888 2259, Ave du Parc Orford
Télec. : (819) 847-3483

PIZZERIA STRATOS

fête ses 10 ans!



LE ROI DE LA POUTINE



Mini système de son cinéma-maison J.V.C.

Du 20 février 2000 au 18 février 2001, courez la chance de gagner:

50 mini systèmes de son cinéma maison J.V.C.
valeur 430\$
1 tirage par semaine

1 voyage en Floride
valeur 2 000 \$
la 51e semaine

1 Chrysler PT Cruiser
valeur 27 000 \$
la 52e semaine

Détails chez chacun des 28 Stratos au Québec.

1er gagnant dans la région de Sherbrooke

Laurent Rousseau, propriétaire des deux restaurants Stratos remet un mini système de son cinéma maison J.V.C. à Denis et Nicole Mailhot.



À surveiller bientôt

l'agrandissement

de 100 places réalisé par la maison-mère.

ÉDITORIAL

Difficile de croire Bernard Landry



Jacques PRONOVOST

Sans rien enlever au budget présenté par le ministre des Finances du Québec, Bernard Landry, cette semaine, il est très difficile de le croire malgré ses savantes explications sur l'économie et les rentrées d'argent au gouvernement.

À la défense de sa décision de ne pas toucher, pendant la dernière année, aux 841 millions de dollars déposés en fiducie à Toronto par le gouvernement fédéral, et dédié au

Québec, le ministre explique notamment qu'il ne pouvait prévoir autant de surplus que ceux engrangés à la veille du dépôt de son budget. Ses arguments sont aussi à l'effet qu'il aurait alors dû, en bout de course, appliquer la somme qu'il aurait prise au remboursement de la dette compte tenu de ses excédents.

En entrevue avec *La Tribune* jeudi, Monsieur Landry disait n'avoir connu l'essentiel de ces surplus qu'en février, quelque temps avant de faire son budget définitif. Cela concorderait avec les déclarations du ministre Jacques Léonard qui disait, un mois plus tôt, qu'il serait peut-être difficile pour le gouvernement de boucler sans déficit. Pourtant, les surplus de la province se chiffrent pourtant à près de 2 milliards de dollars.

Fiscalement parlant, M. Landry n'avait pas donc besoin de ces millions pour équilibrer son budget. Cela n'excuse pas pour autant que les Québécois aient souffert des listes d'attente et du manque de soins pendant la dernière année, en attendant

que cette manne leur tombe sur la tête aujourd'hui. Il est virtuellement impossible que le gouvernement n'ait pas eu connaissance avant février des revenus supplémentaires qui s'engouffraient dans ses coffres, ne serait-ce que par l'augmentation des rentrées d'impôts prélevés sur les chèques de paie hebdomadairement ou mensuellement.

Le ministre des Finances se targue aussi que le Québec ait connu une croissance des emplois importante en 1999, et une diminution du nombre d'assistés sociaux: ce qui faisait entrer plus d'impôts dans ses goussets, pendant que la diminution du nombre de prestataires de l'assistance-emploi occasionnait moins de débours du gouvernement. Ce sont des indicateurs puissants qui n'auraient dû mentir.

Il y a une incongruité énorme dans les propos du ministre Landry, que même ses savantes explications ne réussissent pas à effacer. Nos excuses au ministre de ne pas toujours comprendre tous les arguments fiscalistes; le bon sens commun nous empêche cependant de le suivre dans cette voie et de le croire sur parole.

Les économistes avaient prévu, plusieurs mois avant le budget du 28 février, que son collègue aux finances fédérales, Paul Martin, présenterait des prévisions de surplus budgétaire de près de 100 milliards pour les cinq prochaines années. Ce qui s'est réalisé. Plusieurs prédisaient aussi des surplus supplémentaires au gouvernement du Québec compte tenu de la vigueur de l'économie. Les fonctionnaires aux Finances, «les plus performants», selon M. Landry, n'auraient-ils pas vu venir le train ?

Sur un plan strictement comptable, les experts ont donné raison au ministre de ne pas avoir touché aux montants cachés en fiducie à Toronto compte tenu des circonstances. Sur le plan d'une gestion humaine et sociale, cela est plus discutable. Plus encore si le ministre pouvait déjà entrevoir les millions s'entasser dans sa poche mois après mois.

Le gouvernement québécois a, de plus, consenti des augmentations aux employés du secteur public et parapublic qui grugeront plus de 4 milliards \$ des 10 milliards \$ de surplus anticipés pour les trois prochaines années. Il fallait connaître la hauteur de ces prévisions pour donner autant alors que ce gouvernement se vante, à raison, d'avoir éliminé le déficit, et de tout faire pour ne pas retomber dans cette ornière. Il est assez curieux qu'on puisse même évaluer maintenant les surplus à venir de cette façon si on ne pouvait en soupçonner la vigueur il y a quelques mois seulement.

Monsieur Landry est un magicien des mots, un prestidigitateur et un orateur plus que convaincant, un homme cultivé et un ministre qui tient la direction qu'il s'impose. Il ne peut toutefois nous faire prendre des vessies pour des lanternes quand il justifie ainsi ses choix.

Ses orientations budgétaires pour l'année en cours, les réinvestissements en santé et en éducation, les baisses d'impôts - même si on en aimerait qu'elles soient plus substantielles - font de son exercice budgétaire un succès et, effectivement, redonnent espoir. Nous aurions aimé plus grande transparence et plus grande franchise plutôt que cette explication inraisonnable sur le manque d'extrapolation des ses subalternes concernant les finances publiques en cours d'année 1999.

TRIBUNE LIBRE

Ça nous fait mal aux services publics

Nous vivons depuis cet hiver dans un endroit dépourvu de ligne de téléphone. Dans l'attente d'une réponse à notre demande de permis de construire, nous décidons d'avoir recours, d'ici là, au téléphone public.

Les cartes prépayées, nous semblent un progrès: elles évitent d'être coupés toutes les minutes par la standardiste qui réclame des pièces. Le dépanneur vend indifféremment les cartes de plusieurs compagnies. Mais, nous ne comprenons pas comment les téléphones publics les «avalent» si rapidement.

Il faut la lecture de «Protégez-vous» de décembre 99 pour apprendre que plusieurs frais font vite chuter la valeur de ces cartes: frais de connexion, frais supplémentaires, frais mensuels, rarement indiqués sur les cartes tandis que la publicité ne vante que le tarif à la minute.

Ces tarifs qui s'ajoutent à l'insu du consommateur, fluctuent sans préavis rendant difficile le contrôle de cette magouille.

Le 19 janvier 2000, j'ai affaire à Weedon (2000 habitants), d'où je dois effectuer un appel outre-mer. Le premier magasin me dit ne plus avoir de

carte de téléphone, le deuxième non plus, pas plus que le troisième. Chez le quatrième, j'essaie d'en connaître la raison. La patronne m'explique qu'ils n'en veulent plus; les utilisateurs se plaignent de ce qui semble être une escroquerie, certaines cartes ne fonctionnant même pas.

Obligée de faire ce court appel en France, je me résigne à demander pour 5 \$ de 25 cents et retourne à l'une des deux vieilles boîtes téléphoniques de la municipalité (qui n'acceptent que des 25, 10 ou 5 cents). Je compose enfin le numéro et reste figée: on me demande 6,45 \$ pour la première minute, soit 26 pièces de 25 cents.

Croyant à une erreur, je recompose puis appelle la standardiste. C'est bien ça, Bell l'inventeur du téléphone réclame l'équivalent d'une heure de travail (au salaire minimum qui, d'ailleurs, n'a pas eu un cent d'augmentation en 1999), soit 20 fois le tarif depuis une ligne personnelle.

Vous pensez sûrement qu'il vaudrait mieux qu'on acquiert un cellulaire mais nous sommes dans le «trou» comme nous l'a expliqué un vendeur Bell, cette zone qui s'étend sous Victoriaville



vers le mont Mégantic où le captage des ondes du cellulaire est difficile, voire souvent impossible (sauf sur certaines buttes).

L'Office de protection du consommateur conseille de faire une plainte au CRTC. Celui-ci répond qu'il a dérogé les prix pour favoriser la concurrence alors que les compagnies dites concurrentes sont des filiales ou des revendeurs de Bell.

Peut-on encore appeler ça un service public ou une arnaque publique? Les millions de touristes requérant ce

service sont en droit d'être prévenus.

De plus, qui peut chiffrer les petites sommes restant sur les cartes, insuffisantes pour d'autres longues distances? Multipliées par quelques millions, ça aide les compagnies à «faire leur beurre».

Récemment, à la rubrique «Option Consommateurs» de *La Presse*, un homme ayant utilisé la carte «Appelle-moi» depuis une cabine, dénonçait avoir été facturé 3,40 \$ au lieu de 10 cents (plan interurbain Simplitel). Sa femme (courageuse pour une si petite

somme), après plusieurs démarches a obtenu comme explication que l'appel a transité par une autre compagnie (sans que le client en soit informé, ce qui est illégal) pourtant, c'est bien Bell qui leur a crédité le remboursement.

Combien de temps faudra-t-il encore pour que les journalistes osent dénoncer qu'il n'y a à pas concurrence mais connivence pour que le consommateur paie plus cher?

Sylvie Bertrand
Saints-Martyrs-Canadiens

FENÊTRE SUR LE MONDE

Le voyage de Clinton en Inde et... au Pakistan



Jean-René CHOTARD

Bill Clinton à dos d'éléphant, c'est une image, sous peu, que nous devrions avoir sur nos petits écrans. Mais le président n'entreprend pas un voyage en Inde pour quelques clichés exotiques. En même temps que l'Inde, et brièvement, il passera au Bangladesh et au Pakistan. Que peut rechercher un président américain, en fin de mandat, par ce voyage en Asie du Sud?

Les États-Unis, qui se pensent les champions de la démocratie dans le monde, éprouvent quelque gêne à avoir ignoré une nation qui, depuis son indépendance, en 1947, est la plus grande démocratie du monde. Bill Clinton essaie de compenser une longue négligence. Il aurait pu songer plus tôt à la question, car l'intérêt des États-Unis commande de développer des relations avec l'Inde.

L'Inde vient d'atteindre un milliard d'habitants et se signale par une pauvreté abjecte qui frappe un habitant sur trois. Mais l'Inde compte des classes moyennes de quelque 150 millions de personnes. Ce sont elles qui intéressent Washington. Par leur niveau d'éducation, elles constituent le deuxième bloc de scientifiques et d'informaticiens de langue anglaise au monde. Par leur pouvoir d'achat, elles offrent un marché pour les biens de consommation de l'occident.

Le voyage du président américain est donc in-

teressé. Il l'entreprend cependant avec l'intention d'apporter des éléments de solution à une crise qui secoue toute la région de l'Asie du Sud. Cette crise a pris une dimension préoccupante depuis que l'Inde et le Pakistan, en 1998, ont procédé à des tests nucléaires.

Le problème Pakistan

Bill Clinton passera quatre heures au Pakistan, contre quatre jours en Inde. Les conseillers de la Maison Blanche ont même envisagé que le président éviterait le Pakistan. Il y avait pour cela des raisons sérieuses. Le Pakistan protège des groupes terroristes, mais surtout, il est dirigé par un militaire qui a renversé le gouvernement élu, par un coup d'état, en octobre de l'année passée. Bill Clinton, par sa visite, risquait de donner une sorte de légitimité au pouvoir des militaires. Que peuvent, en échange, lui offrir les Pakistanais? Au mieux, leur leader, le général Musharraf, présentera un agenda pour la tenue d'élections, et quelques vagues promesses de lutter contre les terroristes.

Les conseillers de Bill Clinton auraient-ils eu tort d'insister pour que le président fasse tout de même le détour par une base militaire au Pakistan? Les partisans du voyage ne se sont pas attachés à l'argument de l'ancienne alliance qui unissait États-Unis et Pakistan. Les Américains n'ont plus besoin du Pakistan et la nostalgie n'est pas leur spécialité. Il y avait aussi l'arme atomique. Il

est sans doute plus facile à un président américain d'insister fermement en face d'interlocuteurs, d'ailleurs sans ressources, sur l'inutilité de l'arme nucléaire, au lieu de le faire par téléphone.

Il peut bien y avoir aussi une autre raison. Washington reste préoccupé par l'évolution du monde musulman. L'Amérique compte peu de diplomates et d'agents au Moyen-Orient, depuis sa brouille avec l'Irak et l'Irak. Il apparaît donc utile et judicieux que Washington puisse conserver, par l'intermédiaire du Pakistan, des contacts étroits avec les peuples musulmans. Les plus cyniques iront jusqu'à penser, sans doute, qu'il est nécessaire de maintenir des éléments de divisions à l'intérieur du monde islamique.

Que peut faire Clinton?

Il lui sera facile de consolider des liens avec les Indiens et de confirmer avec eux l'accroissement des échanges économiques. Au chapitre des armes nucléaires, le président américain est mal placé pour contraindre l'Inde ou le Pakistan. En effet, le congrès de Washington vient de refuser de ratifier le traité d'interdiction des tests nucléaires, exigé par l'ONU. L'Inde et le Pakistan se trouvent justifiés dans leur option de développer eux aussi l'arme nucléaire.

Le véritable espoir de Bill Clinton est de réduire la tension entre les deux voisins. Depuis leur création en 1947, l'Inde et le Pakistan ont entretenu des relations mauvaises, ou bien, très mauvaises. Le Pakistan exige qu'une province in-

dienne, le Cachemire, à majorité musulmane, soit détaché à ce sujet de l'Inde. Des conflits se sont succédés et le dernier a eu lieu l'été 1999, dans des montagnes à plus de 4000 mètres d'altitude. La crainte est qu'une nouvelle confrontation ne produise une escalade qui pourrait conduire jusqu'à l'emploi d'armes nucléaires. Bill Clinton veut laisser derrière lui, l'image d'un grand médiateur. Il a travaillé à rapprocher le point de vue des Israéliens et Palestiniens, il a servi de conciliateur dans la longue crise entre catholiques et protestants d'Irlande du Nord. Il serait évidemment extraordinaire s'il parvenait à concilier Indiens et Pakistanais.

Les conseillers du président américain ne se bercent pas de cette illusion. Mais ils perçoivent deux utilités au voyage de Bill Clinton. D'abord, sa double visite peut contribuer à faire baisser le risque d'éclatement d'un nouveau conflit, à court terme. Ensuite, et à plus long terme, l'administration américaine réintroduit son influence dans une région du monde, l'Asie du Sud, qui compte un milliard et demi d'habitants. En arrière plan de ce voyage, les responsables américains souhaitent sans doute consolider un pôle alternatif à l'influence de la Chine en Asie... dresser un éléphant indien contre le dragon de la Chine.

Jean-René Chotard
Professeur titulaire
Département Histoire
et Science politique
Université de Sherbrooke

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE						
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller Stéphane Garant Adjoint	André Roberge Directeur	Steve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	Pierre Vallée Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Casteau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

Opinions

DÉBUT DE
SIÈCLE

Les phénomènes les plus répandus de la planète

Des années durant, on nous aura fait croire que la faim dans le monde ne nous concernait qu'à moitié. Elle ne nous regardait que dans la mesure où il nous fallait trouver des solutions à la souffrance de ces enfants d'Afrique qui mouraient de faim sous les lentilles des caméras de télévision ou des objectifs des photographes.

De temps à autre, on nous revenait donc -et c'est encore le cas d'ailleurs- avec ces images-chocs de famine, supposant, par le fait même, que le phénomène de la faim dans le monde est du même calibre que ces famines sporadiques qui font plusieurs milliers de morts.

Pourtant, il n'en est rien. La famine, si dramatique soit-elle, est un phénomène ponctuel touchant une région en particulier à la suite de catastrophes naturelles ou encore par les caprices d'une mère nature peu clémente.

Le phénomène de la FAIM dans le monde n'a cependant absolument rien à voir avec la famine.

Avoir faim, c'est vivre dans une situation qui perdure. C'est jour après jour après jour, ne pas avoir suffisamment à se mettre sous la dent. C'est manquer de protéines, de minéraux, de vitamines. C'est donc souffrir de malnutrition.

Saviez-vous qu'à l'heure actuelle, il y aurait 1,1 milliard d'êtres humains qui ne mangeraient pas à leur faim dans le monde? Bien sûr, le chiffre est moindre qu'il y a quelques années, mais il n'en demeure pas moins impressionnant.

Mais si, comme nous le prétendons, le nombre d'individus touchés par la FAIM est en décroissance, où est le problème? N'est-ce pas la preuve que la situation se résorbe d'elle-même?

Répondons à la question par une question. Saviez-vous qu'il y aurait à travers le monde 1,1 milliard d'individus qui souffriraient d'obésité ou du moins qui auraient un poids supérieur à leur poids santé?

Ces données contradictoires, qui nous viennent du Worldwatch Institute de Washington, supposent donc que le problème de malnutrition que nous évoquions plus haut est universel. Parce que la malnutrition n'a pas nécessairement à voir avec le manque de nourriture. C'est une raison, mais ce n'est pas la seule.

Évidemment, les pays en voie de développement sont touchés par la malnutrition. Cela ne nous surprend pas d'apprendre que, en Afrique seulement, 150 millions d'enfants seraient trop maigres.

Et ce n'est même pas faute de nourriture. Toujours selon le Worldwatch Institute, 80% de ces mêmes enfants vivraient dans des pays dont la production agricole est excédentaire.

La pauvreté génère la pauvreté, nous en convenons tous, comme d'ailleurs la discrimination basée sur le sexe fait en sorte que plusieurs ne reçoivent pas leur juste part du gâteau. Là est la problématique véritable...

En fait, on assiste en ce moment à un glissement du problème. Des millions de personnes qui souffrent d'être trop maigres, un nombre égal endure un excès de poids. Mais la difficulté reste la même.

Les deux côtés de cette médaille de la malnutrition se partagent souvent des maladies sérieuses et des incapacités physiques importantes. Il n'est donc pas étonnant que pays développés et en voie de développement fassent face à des coûts immenses pour contrer ou pour réduire les conséquences de la malnutrition.

La Banque mondiale estime par exemple que l'Inde aurait dépensé en 1996 seulement entre 3 et 9 pour cent de son PNB pour combattre la faim. De leur côté, les États-Unis auraient investi à la fin des années 1990 près de 12 pour cent de leur budget de santé pour des soins aux obèses.

Donc, certaines régions du monde n'ont fait qu'échanger le problème de la faim pour celui, tout aussi important soulignons-le, de poids excédentaire.

Et on ne le dira jamais assez, l'obésité n'est pas un problème de pays riches. Beaucoup de personnes ici souffrent d'un excès de poids impressionnant, mais plusieurs citoyens de pays en voie de développement sont atteints du même mal et c'est urgent que les gouvernements agissent.

La nutrition, tous les diététistes vous le diront, est le fer de lance de toute société qui se respecte. Le développement social et économique passe donc nécessairement par l'éducation de la population aux méfaits d'une alimentation déficiente.

Mais qui parle de carence alimentaire ne parle pas seulement de pénurie de nourriture, mais d'un manque flagrant de minéraux et protéines nécessaires à la bonne marche de l'organisme. Tous les pays du monde auront donc un travail de sensibilisation et de répartition équitable à faire dans les prochaines années. C'est du moins le souhait que nous pouvons formuler.

CONSEIL DE PRESSE

Plainte rejetée

Présentation de la plainte

Les journalistes syndiqués de *La Tribune* de Sherbrooke portent plainte contre leur rédacteur en chef, M. Jacques Pronovost. La plainte porte sur l'attitude de J. Pronovost vis-à-vis de la couverture d'une affaire judiciaire mettant en cause la directrice générale de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke (CSRS), Louise Boisvert.

Griefs des plaignants

Les journalistes syndiqués reprochent à leur rédacteur en chef d'avoir avoué Mme Louise Boisvert et d'avoir «eu un comportement répréhensible (...) en faisant en sorte que soit biaisée la couverture journalistique du jugement rendu par le Tribunal du travail» à son endroit.

Mme Boisvert aurait appelé Jacques Pronovost afin de choisir le journaliste qui rendrait compte du jugement, en l'occurrence Michel Rondeau, affecté aux affaires scolaires. Ce dernier aurait évoqué, dans une conversation téléphonique avec Mme Boisvert, la possibilité que le journaliste affecté aux affaires judiciaires traite le dossier. Or, l'insistance de Jacques Pronovost pour que ce soit Michel Rondeau qui signe l'article et ce, à la demande même de la personne concernée par le jugement, représente une première faute aux yeux du syndicat. Il s'agirait d'une collusion d'autant plus grave que M. Pronovost serait coutumier des petits arrangements avec les «détenteurs de pouvoir de la région».

La seconde faute, plus gravement dénoncée par les plaignants, est encore la conséquence d'un éventuel arrangement entre Mme Boisvert et le rédacteur en chef de *La Tribune* de Sherbrooke. Il s'agit de «sa décision de préparer et d'imposer un titre qui (...) vient biaiser la lecture que l'on peut faire de cette nouvelle». L'intervention de M. Pronovost aurait pour but de «diminuer l'importance de la condamnation».

Enfin, cette intervention aurait aussi conduit à prendre du retard dans la publication du jugement, l'entrevue avec les parties concernées n'étant même pas indispensable selon les plaignants.

Commentaires du mis-en-cause

M. Pronovost justifie le choix du journaliste Michel Rondeau pour traiter du sujet au nom du respect du suivi apporté à un dossier. M. Rondeau ayant déjà consacré un article aux plaidoyers des parties mises en cause dans cette affaire.

Lorsqu'il s'explique sur le retard de publication, Jacques Pronovost évoque son entente avec Louise Boisvert sur le principe d'un article qui justifiait selon lui d'attendre une journée. Quant au fait qu'il a voulu recueillir la réaction des parties au jugement, il le revendique comme un devoir du journal: «*La Tribune* s'efforce de livrer l'information la plus complète possible et de permettre aux différentes parties concernées de faire part de leurs commentaires sur les sujets litigieux».

Jacques Pronovost répond ensuite du principal reproche d'avoir imposé un titre qui biaise le contenu de l'information. Il attire l'attention sur le fait que les propos contenus dans le titre sont en conformité avec le jugement rendu. Jacques Pronovost se défend d'avoir voulu innocenter Mme Boisvert. Il s'agit, selon lui, «de nuances et de choix». Son intervention est motivée par le fait que les titres «doivent (...) respecter (...) le style et les orientations données par la direction afin de garder une uniformité dans la ligne de pensée du journal».

Enfin, Jacques Pronovost conclut sur les interactions qui peuvent exister entre tous les acteurs sociaux d'une petite ville. De son avis, «cela ne fait pas en sorte que ni les journalistes, ni les directions d'entreprises de presse ne puissent conserver la distance nécessaire à l'exercice de leurs fonctions».

Réplique des plaignants

Les plaignants tiennent à expliciter leur plainte suite aux commentaires présentés par Jacques Pronovost. Ils jugent que l'interaction évoquée par le rédacteur en chef de *La Tribune* «a dépassé la mesure habituelle et raisonnable». Cette attitude l'aurait conduit à «poser des gestes inusités et inacceptables, compte tenu du droit du public à une information libre et impartiale».

Ils reviennent ensuite sur la question du titre ajoutant à leur plainte une remarque sur la place très importante qui lui est consacrée.

Les journalistes syndiqués de *La Tri-*

bune de Sherbrooke retiennent également des commentaires de leur rédacteur en chef que celui-ci «ne nie nulle part l'intervention de Louise Boisvert».

Décision

Le Conseil de presse du Québec est d'avis que le rédacteur en chef d'un journal dispose d'un certain nombre de prérogatives vis-à-vis de ses journalistes.

Dans le cas soulevé par la présente plainte, il apparaît que le rédacteur en chef de *La Tribune* de Sherbrooke, Jacques Pronovost, n'a pas outrepassé ses droits. À aucun moment, il n'a essayé d'imposer à son journaliste Michel Rondeau un point de vue non conforme à la réalité. Le fait qu'il ait proposé un titre à l'article en cause n'est pas en soi condamnable.

Par ailleurs, la plainte attirait l'attention sur d'éventuelles interactions entre les détenteurs de pouvoir de la région et le rédacteur en chef de *La Tribune* de Sherbrooke. Or, si le Conseil de presse recommande aux entreprises de presse et aux journalistes de se montrer prudents et attentifs aux tentatives de manipulation de l'information, il ne dispose pas, dans le présent cas, d'éléments tangibles pour se prononcer, sans tomber dans le procès d'intention.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de presse rejette sur le fond la présente plainte à l'endroit de Jacques Pronovost.

Robert Maltais
Secrétaire général
Conseil de presse du Québec

SONDAGE

Une alliance pour la droite?

On aura tous entendu parler dans les médias de la volonté de certains députés fédéraux de former une coalition de droite à la Chambre des Communes. L'Alliance canadienne, qui n'est pas encore un parti officiel, regrouperait les membres des partis Reform et Progressistes-Conservateurs. Gallup a voulu savoir ce qu'en pensaient les Canadiens et Canadiennes.

Les résultats indiquent que les personnes interrogées seraient plus favorables cette année à une fusion de la droite. Ainsi, 36% y verraient un avantage tandis que 34% s'y opposeraient.

Parmi les partisans du Reform Party, 70% sont favorables à une telle coalition pendant que 25% résistent à ce mouvement. Chez les progressistes-conservateurs, 41% affichent une ouverture, tandis que 45% sont particulièrement réfractaires.

Un survol des différentes régions montrent bien que les gens de l'Ouest canadien ainsi que de l'Ontario favorisent une fusion entre ces deux partis de droite. Dans les faits, 48% de la Colombie-Britannique, 37% des Prairies, 36% de l'Ontario, 32% du Québec et 27% des provinces de l'Atlantique verraient d'un bon oeil la naissance de l'Alliance canadienne.

Ces résultats ont été obtenus entre les 14 et 19 février 2000 auprès de 1003 répondants âgés de 18 ans et plus. Un échantillon de cette taille génère une marge d'erreur de 3,1 pour cent, 19 fois sur 20.

QUATRE=NEUF

On a du neuf pour votre auto!

Les Assurances générales des caisses Desjardins
comptent vous en donner plus en vous offrant LA VALEUR À NEUF*
de votre véhicule pour une période allant JUSQU'À QUATRE ANS!

Pour assurer votre auto, renseignez-vous en appelant à votre CAISSE
ou en composant le 1 888 ASSURANCE, du lundi au vendredi
entre 8 h et 20 h et le samedi entre 8 h et 16 h.

* Certaines conditions s'appliquent.



Assurances générales
des caisses Desjardins

Guy Bolduc et Noël Burlon vont rouler au profit de l'Association québécoise pour les enfants dysphasiques et la Société québécoise de l'autisme

6000 km à vélo pour les enfants

Claude PLANTE

Sherbrooke

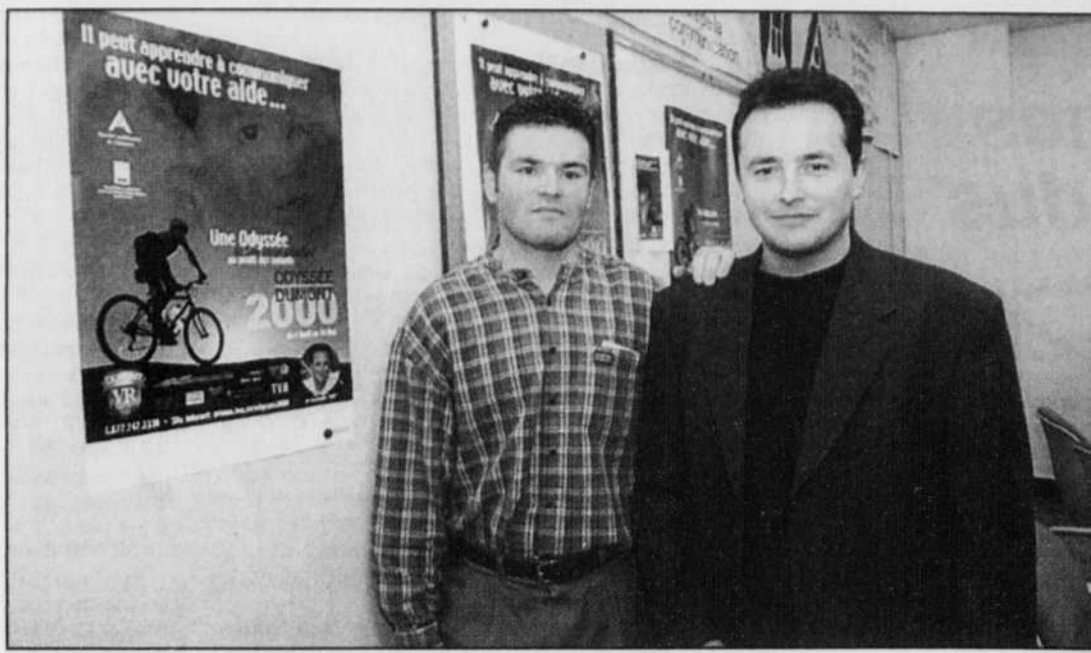
Quand un jour le petit bonhomme de Guy Bolduc et de Sylvie Lauzon a perdu la voix, leur médecin leur a dit de ne pas s'en faire. Que ça se passerait. Mais le père du petit Marc-Antoine s'est sérieusement inquiété quand il a vu de ses collègues du département des sports de TVA parler au téléphone avec leur enfant ayant le même âge.

Le bambin du couple bien connu de la télévision est atteint de sévères problèmes de communication. Probablement d'autisme ou de la dysphasie. On ne sait pas encore. Mais le présentateur d'informations sportives et un copain se serviront de leurs muscles et de moyens de communication pour faire connaître ces maux qui touchent de plus en plus d'enfants.

Guy Bolduc et Noël Burlon entreprendront un périple de 6000 kilomètres à vélo qui les mènera de San Diego à Québec, du 4 avril au 14 mai prochain. L'Odyssée Dumont 2000 permettra à l'Association québécoise pour les enfants dysphasiques et la Société québécoise de l'autisme d'avoir enfin une tribune pour sensibiliser le public aux besoins de 10 000 jeunes au Québec.

On veut amasser de l'argent en vendant des objets promotionnels et aussi de commanditer le duo de cyclistes en «achetant des kilomètres» du parcours.

«J'aimerais que vous ne me voyiez pas comme



Guy Bolduc, journaliste sportif de TVA, et son copain Noël Burlon entreprendront en avril prochain un périple en vélo de 6000 kilomètres, de la Californie au Québec, afin d'amasser des sous et faire connaître les problèmes de communication sévères chez les enfants.

le journaliste de la télé, mais comme papa de Marc-Antoine et porte-parole de ces organismes», a déclaré M. Bolduc, lors de la conférence de presse annonçant l'événement plus tôt cette

semaine à Sherbrooke. «Pour mon fils, il est trop tôt pour savoir si c'est de l'autisme ou de la dysphasie ou les deux. Nous attendons les résultats de tests.»

«Quand nous avons pensé à ce projet de périple en vélo, nous ne pensions pas que ça deviendrait aussi gros. Notre projet a pour but de faire connaître les problèmes sévères de communication.»

Des porte-parole des organismes ont avoué qu'il est souvent difficile de faire reconnaître ces problèmes chez le médecin et dans les écoles.

Haut lieu de la recherche

Depuis plusieurs semaines, MM. Bolduc et Burlon (le premier est originaire de la Beauce, l'autre de la France) s'entraînent selon une «discipline militaire» afin d'être en forme pour ce défi. Ils se sont connus il y a trois ans lors du Grand Tour cycliste québécois. Ils devront en moyenne franchir 140 kilomètres par jour.

Si le départ se fera de San Diego, c'est qu'il s'agit du haut lieu de la recherche médicale dans ce domaine, a indiqué Daniel Ménard, président estrien de l'Association québécoise pour les enfants dysphasiques (AQEA). «On espère qu'ils vont amener avec eux un peu de cette connaissance au Québec», dit-il.

Il a aussi été question d'une activité de financement qui se tiendra le 29 avril prochain au Club de golf de Sherbrooke. Il s'agit d'un souper bénéfice meurtre et mystère au profit de l'AQEA.

Il sera possible de suivre ce périple grâce à des reportages diffusés sur le réseau LCN et à l'émission *Salut Bonjour*, sur les ondes de TVA. On pourra aussi avoir des nouvelles des cyclistes en consultant le site Internet de TVA.

Gardez la monnaie avec Mondex™!



Pour un temps limité, économisez tous les jours en utilisant l'argent électronique Mondex pour régler vos achats courants. Par exemple, si le total de votre facture est de 5,99\$, vous ne payez que 5\$! Recherchez la mention «gardez la monnaie» chez les marchands participants. Plus vous utilisez l'argent électronique Mondex, plus vous économisez : ça, c'est de l'Argent intelligent.

Des questions ?

Appelez sans frais au 1 888 221-1108 ou visitez notre site Internet au www.mondex.ca



L'Argent intelligent[†]